2021

Jasper
Parc national du Canada

Ébauche du plan directeur

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée
par le président et directeur général de Parcs Canada, 2021.

PLAN DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, 2021.

Version imprimée : INSÉRER LE NUMÉRO ISBN
INSÉRER LE NUMÉRO DE CATALOGUE

PDF : INSÉRER LE NUMÉRO ISBN
INSÉRER LE NUMÉRO DE CATALOGUE

This publication is also available in English.

Avis aux lecteurs

La santé et la sécurité des visiteurs, des employés et de l'ensemble de la population canadienne sont de la plus haute importance. Parcs Canada continue de suivre les conseils des experts en santé publique pour limiter la propagation de la COVID-19, tout en permettant aux Canadiens de découvrir le patrimoine naturel et culturel du Canada.

Parcs Canada reconnaît que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir des répercussions imprévisibles sur le plan directeur du parc national du Canada Jasper. Parcs Canada informera les partenaires autochtones, les intervenants et le public de ces répercussions dans sa mise à jour annuelle sur la réalisation du présent plan.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan directeur ou sur le
PARC NATIONAL DU CANADA JASPER :

PARC NATIONAL JASPER
C.P. 10
JASPER (ALBERTA) T0E 1E0

Nº de tél. : 780-852-6176, nº de téléc. : 780-852-1865
Courriel : pc.jasperinfo.pc@canada.ca
https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/ab/jasper

Sources des images de la page couverture
En haut, de la gauche vers la droite : INSÉRER LA MENTION DE SOURCE
En bas : INSÉRER LA MENTION DE SOURCE

Table des matières

1.0 Introduction 1
2.0 Importance du parc national Jasper 4
3.0 Contexte de planification 6
4.0 Élaboration du plan directeur 9
5.0 Vision 10
6.0 Stratégies clés 11
7.0 Approche de gestion par secteur 30
8.0 Zonage et réserve intégrale désignée 35
9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique 42

Cartes

Carte 1 : Cadre régional du parc national du Canada Jasper 2
Carte 2 : Carte du parc national du Canada Jasper. 3
Carte 3 : Secteurs de gestion de la collectivité de Jasper et de la vallée Tonquin 30
Carte 4 : Aperçu des zones du parc national Jasper 37
Carte 5 : Réserve intégrale du parc national Jasper 38
Carte 6 : Unités de gestion du grizzli dans le parc national Jasper 45

Annexe

Annexe A : Unités de gestion du grizzli 45

1.0 Introduction

Parcs Canada gère l'un des plus beaux et des plus grands réseaux d'aires naturelles et historiques protégées de la planète. Son mandat consiste à protéger et à mettre en valeur ces trésors patrimoniaux dans l'intérêt des générations actuelles et futures, tant pour leur agrément que pour l'enrichissement de leurs connaissances. La gestion stratégique prospective des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation, des canaux patrimoniaux ainsi que des lieux historiques nationaux qui relèvent de sa responsabilité s'inscrit dans sa vision :

> *Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.*

En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada,* Parcs Canada est tenu d'élaborer un plan directeur pour chaque parc national. Une fois approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada et déposé au Parlement, le *Plan directeur du parc national du Canada Jasper* établit l'obligation redditionnelle de Parcs Canada envers la population canadienne, en précisant les mesures de gestion que l'Agence doit appliquer pour obtenir des résultats mesurables à l'appui de son mandat.

Les peuples autochtones sont d'importants partenaires de Parcs Canada qui jouent un rôle dans l'intendance des lieux patrimoniaux. Leurs liens avec les terres et les eaux de leur territoire remontent à des temps immémoriaux. Les peuples autochtones, les intervenants, les partenaires et le grand public ont eu l'occasion de participer à l'élaboration du plan directeur et de contribuer ainsi à façonner l'avenir du parc national Jasper. Le plan énonce une vision, des stratégies clés et des objectifs qui, ensemble, définissent une orientation stratégique claire pour la gestion et l'opération du parc. Parcs Canada rendra compte chaque année des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du plan directeur, et procédera à l'examen de celui-ci tous les dix ans, ou plus tôt si nécessaire.

Le présent plan n'est pas une fin en soi. Parcs Canada entend maintenir un dialogue ouvert sur sa mise en œuvre pour s'assurer qu'il demeure pertinent et significatif. Le plan sera l'axe autour duquel s'articulera un travail de mobilisation continu – et, s'il y a lieu, de consultation – pour faciliter la gestion du parc national Jasper dans les années à venir.

Carte 1 : Cadre régional du parc national du Canada Jasper

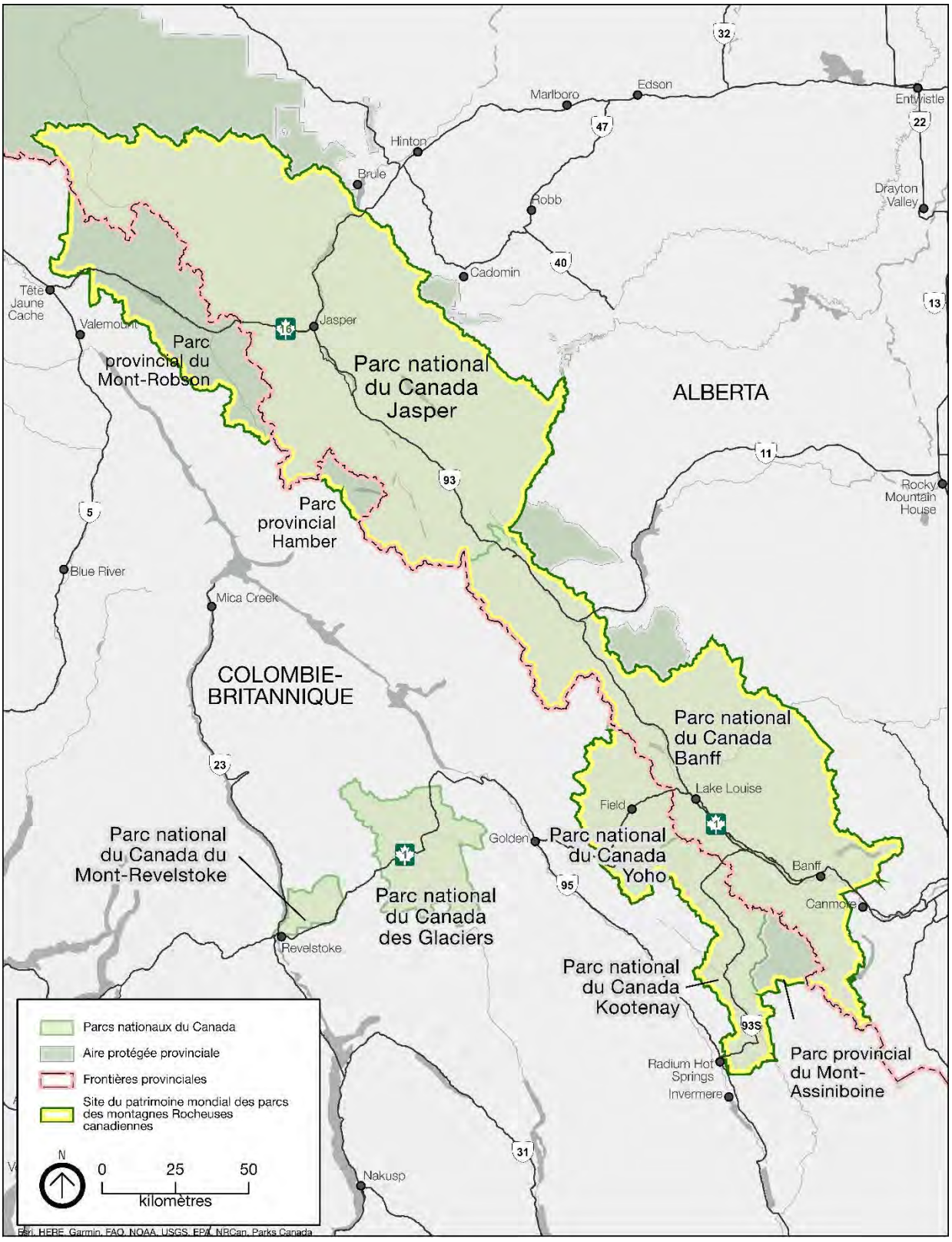

Carte 2 : Carte du parc national du Canada Jasper.

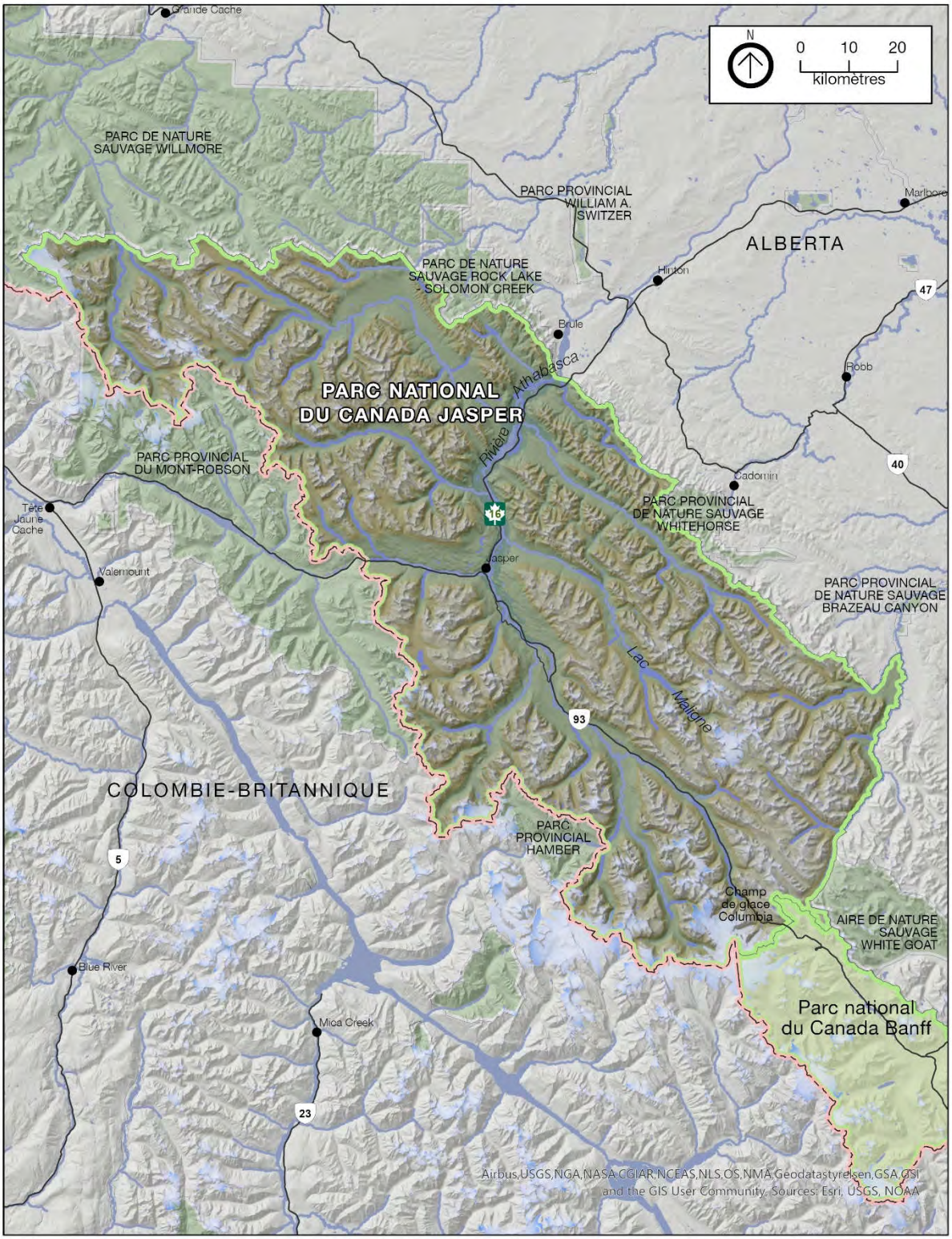

2.0 Importance du parc national Jasper

Le parc national Jasper, dont la création remonte à 1907, est le plus grand et le plus septentrional des parcs nationaux des Rocheuses. Il comprend 11 228 km² de grandes vallées, de monts escarpés, de glaciers, de forêts, de prairies alpines et de rivières sauvages sur les versants est des Rocheuses canadiennes. Le parc représente l'une des principales aires protégées du corridor de terres sauvages et d'eaux s'étendant de Yellowstone au Yukon, si bien que son importance transcende largement ses limites physiques.

Divers peuples autochtones vivent sur ces terres depuis des temps immémoriaux. C'est leur savoir qui a permis aux explorateurs européens et aux commerçants de fourrures de traverser le secteur au XIXe siècle, donnant lieu à la création d'un important couloir de transport qui allait être ultérieurement traversé par deux chemins de fer transnationaux. Peu de temps après la création du parc, les peuples autochtones ont été déplacés de force à l'extérieur des limites du parc, car selon les politiques de conservation de l'époque, les utilisations qu'ils faisaient des ressources du parc étaient considérées comme incompatibles avec la préservation de la nature et le tourisme.

Aujourd'hui, le parc national Jasper se classe au second rang du palmarès des parcs nationaux les plus fréquentés du réseau de Parcs Canada. Il offre diverses possibilités touristiques et récréatives, et 97 % de sa superficie est constituée de vastes étendues sauvages où les aménagements sont rares ou inexistants. La direction travaille aujourd'hui avec les peuples autochtones autrefois exclus du parc pour faciliter le rétablissement des liens entre ces peuples et leur territoire traditionnel, dans un esprit de réconciliation.

Voici certains trésors naturels et culturels caractéristiques du parc national Jasper :

- L'époustouflant paysage offert par la région naturelle des montagnes Rocheuses, qui ont été formées par des processus géologiques anciens et creusées par la puissance de l'eau et de la glace.
- De sinueuses rivières d'eaux vives et des lacs alimentés par des glaciers qui forment trois grands réseaux hydrographiques : celui de la rivière Athabasca, celui de la rivière Saskatchewan Nord et celui de la rivière de la Paix.
- De vastes forêts subalpines, des prés alpins et une variété d'habitats montagnards, y compris des tremblaies, des prairies et des forêts de douglas de Menzies.
- Nombre des plus grands mammifères terrestres de l'Amérique du Nord et emblèmes de l'Ouest canadien, tels le grizzli et le wapiti.
- Des processus naturels, tels que les feux de forêt et les avalanches, qui favorisent la création et le maintien d'une gamme d'habitats terrestres et aquatiques appuyant la biodiversité.
- Un paysage habité par les peuples autochtones depuis des temps immémoriaux, qui demeure pour eux un lieu d'importance culturelle et spirituelle.
- Des preuves matérielles de la présence des Autochtones, de l'exploration du territoire et de l'édification du pays par les Européens, des premiers aménagements touristiques et de l'évolution de la gestion de la conservation des ressources.

Le parc national Jasper a fait l'objet des reconnaissances et désignations nationales et internationales suivantes :

- En 1990, compte tenu de leur beauté naturelle exceptionnelle et de leur représentation classique de processus géologiques importants et toujours actifs, les parcs nationaux Jasper, Banff, Kootenay et Yoho ainsi que le parc provincial Hamber et les parcs provinciaux du Mont-Robson et du Mont-Assiniboine ont été désignés collectivement site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes UNESCO par le Comité du patrimoine mondial UNESCO.
- Cinq lieux historiques nationaux associés à la traite des fourrures, à la création de couloirs de transport nationaux et aux premiers aménagements touristiques s'inscrivent dans l'histoire singulière du parc :
    - le lieu historique national du Col-Athabasca
    - le lieu historique national Jasper House

  - le lieu historique national du Centre-d'Information-du-Parc-Jasper
  - le lieu historique national du Chalet-et-de-la-Maison-d'Invités-du-Lac-Maligne
  - le lieu historique national du Col-Yellowhead
- La rivière Athabasca a été désignée rivière du patrimoine canadien en 1989 en raison de ses valeurs naturelles, historiques et récréatives exceptionnelles.
- Le parc national Jasper a été désigné réserve de ciel étoilé en 2011.

3.0 Contexte de planification

Le présent plan fournit une orientation stratégique pour le parc national Jasper. Il prend appui sur les plans directeurs précédents, approuvés en 1988, 2000 et 2010. L'état de bon nombre des ressources naturelles et culturelles, ainsi que des activités de programme, du parc a été mis en lumière dans l'*Évaluation de l'état du parc 2018* du parc national Jasper.

Intégrité écologique

Le programme de surveillance de l'intégrité écologique de Parcs Canada permet d'évaluer l'état des composantes et des processus écosystémiques, ainsi que l'efficacité des mesures de gestion. La surveillance des espèces vulnérables, comme les amphibiens, peut aussi contribuer à la détection de nouvelles menaces ou de nouveaux facteurs de stress. Les données des programmes de surveillance de Parcs Canada sont accessibles au public par l'intermédiaire du Portail des données ouvertes du gouvernement fédéral.

Depuis 2010, neuf espèces présentes au parc national Jasper ont été inscrites à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*. Des programmes de rétablissement des espèces en péril et des plans d'action connexes déterminent les mesures de conservation nécessaires au rétablissement des espèces. Ces mesures vont de la remise en état de l'habitat à l'atténuation de l'incidence des travaux de construction.

Le caribou des montagnes du Sud est une espèce en péril emblématique dont la population continue de diminuer dans le parc, malgré les mesures de conservation prises pour enrayer les menaces à sa survie. Les hardes de la vallée Tonquin et de la Brazeau, dans le secteur sud du parc, sont à risque imminent d'extinction en raison de leurs petites populations. La harde de la Maligne a compté dix individus ou moins pendant près de 15 ans et a été déclarée disparue en 2020. La harde de À La Pêche, dans le secteur nord du parc, est stable.

Les changements climatiques favorisent la prolifération des espèces envahissantes et des maladies, et les impacts vont probablement empirer dans les prochaines années. Une infestation de dendroctones du pin ponderosa a entraîné des changements importants dans les forêts de l'Alberta, y compris au parc national Jasper. Elle a eu des répercussions sur le risque d'incendies de forêt, la sécurité du public et la succession forestière à long terme. La rouille vésiculeuse du pin blanc et les plantes envahissantes menacent déjà les espèces et les écosystèmes terrestres du parc; de nouvelles menaces, comme le tournis des truites, la moule zébrée et la moule quagga ainsi que la maladie chronique débilitante, continuent leur avancée vers le parc.

Le changement climatique, au parc national Jasper, devrait surtout se manifester par le recul des glaciers, par des changements dans la composition et la structure des forêts à haute altitude, par la réduction des habitats de pré alpin et par des changements dans la répartition et la composition de la faune et de la flore, notamment l'accroissement de la présence des espèces envahissantes. De nombreuses espèces sont vulnérables aux effets du changement climatique, comme le grizzli, le caribou, les oiseaux et les poissons.

Ressources culturelles

Le parc national Jasper protège une grande variété de ressources culturelles, dont 700 sites archéologiques antérieurs et postérieurs aux premiers contacts avec les Européens, un certain nombre de sites ayant une importance culturelle et spirituelle particulière pour les peuples autochtones ainsi que 37 édifices fédéraux du patrimoine, qui sont pour la plupart dans un état stable. La majorité des 35 000 artefacts liés au parc sont conservés dans des collections de Parcs Canada à l'extérieur du parc. Le musée et centre d'archives Jasper-Yellowhead tient aussi une importante collection et invite le public à venir découvrir ses expositions permanentes et temporaires. Le parc national Jasper reconnaît et respecte le fait qu'à l'intérieur de ses limites, il existe aussi des sites ayant une importance archéologique, culturelle et spirituelle qui sont connus seulement des partenaires autochtones.

Les ressources culturelles sont protégées par la réglementation en vigueur dans le parc, par un cadre stratégique national et par un processus d'évaluation d'impact. La *Stratégie de gestion des ressources culturelles* (2017) du parc national Jasper établit le travail prioritaire à réaliser par l'Agence pour gérer ces ressources. Chacun des cinq lieux historiques nationaux du parc a fait l'objet d'un énoncé de gestion distinct, qui établit des lignes directrices à suivre pour en assurer la gestion.

Relations avec les Autochtones

Parcs Canada travaille actuellement avec plus de 20 collectivités et organisations de Premières Nations, de Métis et d'Autochtones non inscrits qui possèdent des liens avec le parc national Jasper. Le parc est situé à l'intérieur des territoires visés par les traités n^{os} 6 et 8 ainsi que des territoires traditionnels des Beavers, des Cris, des Ojibways, des Secwepemc, des Stoneys et des Métis. Le principal mécanisme de mobilisation des communautés autochtones dont dispose le parc est le Forum des Autochtones du parc national Jasper, qui se réunit deux fois par année depuis 2006.

Dans l'*Évaluation de l'état du parc 2018*, les partenaires autochtones ont attribué une note quant aux progrès réalisés par l'Agence en vue de renforcer les relations avec eux. Ils ont indiqué que le Forum des Autochtones du parc national Jasper et les groupes de travail constituaient de bons modèles de collaboration et de partenariat. L'accès aux terres et aux activités traditionnelles s'est amélioré grâce à la création d'une zone désignée à cette fin, à l'entrée gratuite pour les collectivités partenaires et à la délivrance de permis pour des activités culturelles de récolte. À l'avenir, les partenaires autochtones aimeraient qu'on leur accorde un plus grand rôle dans la gestion et les activités du parc, qu'on intègre le savoir et les langues autochtones dans les initiatives du parc, et qu'on offre plus de possibilités d'emploi et de débouchés économiques aux collectivités autochtones locales.

Expérience du visiteur

Le parc national Jasper accueille 2,5 millions de visiteurs par an en moyenne. En 2018, 33 % des visiteurs du parc étaient canadiens, 16 % étaient américains et 51 % venaient d'autres pays étrangers. Le parc a connu une hausse d'affluence soutenue – de 30 % – au cours des dix dernières années. La haute saison s'étend de mai à septembre.

Parcs Canada et le secteur privé offrent aux visiteurs une vaste gamme d'installations, d'activités, de services et de renseignements adaptés à divers profils d'intérêts et de capacités. Cela se traduit par des niveaux élevés de satisfaction et d'appréciation dans les sondages auprès des visiteurs.

Récemment, dans le cadre de l'Initiative fédérale liée aux infrastructures, des investissements en immobilisations de 312 millions de dollars ont été réalisés pour la période de 2015 à 2022 en vue d'améliorer les installations dans l'ensemble du parc national Jasper. Les fonds ont permis à Parcs Canada d'effectuer les travaux reportés sur les routes du parc, de moderniser l'entrée est et d'augmenter la capacité de plusieurs stationnements pour renforcer la sécurité, améliorer l'accès au parc et faciliter la circulation. Le camping Whistlers, qui est le plus vaste camping du réseau national de Parcs Canada, a fait l'objet d'importants travaux d'amélioration afin de le doter de nouvelles infrastructures et de nouveaux services aux visiteurs.

L'état vieillissant des biens – qui se chiffrent à plus d'un millier – et le niveau d'utilisation de ceux-ci par les visiteurs pendant les périodes de pointe constituent l'un des principaux défis que doit relever Parcs Canada pour assurer une prestation de services et de programmes de qualité aux visiteurs. Malgré les récents investissements, le besoin de travaux d'entretien et de réfection continue de se faire sentir.

Une variété d'installations, de programmes et de services sont offerts aux visiteurs par des exploitants tiers dans le parc, comme le terrain de golf de l'hôtel Jasper Park Lodge, la station de ski Marmot Basin, le téléphérique de Jasper, les installations du secteur du champ de glace Columbia, du lac Maligne et du canyon Maligne, ainsi que divers établissements d'hébergement commercial périphériques. Parcs Canada

réglemente les exploitants liés par des baux et des permis d'occupation, ainsi que les activités des titulaires de permis d'exploitation commerciale, pour s'assurer que les offres aux visiteurs sont conformes aux politiques de Parcs Canada et aux lois.

Les possibilités d'apprentissage dans le parc prennent plusieurs formes. Par des services de première ligne aux visiteurs, des documents d'information, des programmes d'interprétation novateurs dans les campings et dans le lotissement urbain de Jasper, des interprètes itinérants dans les secteurs très fréquentés ainsi que des expositions et des panneaux d'interprétation, les visiteurs sont amenés à apprécier les ressources d'importance nationale du parc et à développer un esprit d'intendance. Grâce au travail qui sera réalisé avec les partenaires autochtones dans la prochaine décennie, les visiteurs bénéficieront de meilleures possibilités d'acquérir des connaissances sur les cultures autochtones.

Malgré des niveaux élevés de satisfaction des visiteurs, les problèmes croissants de congestion aux endroits les plus courus, la hausse des demandes de réservation de camping et les conflits de plus en plus fréquents entre les humains et la faune donnent à penser que de nouveaux outils sont requis pour éviter que l'affluence dans le parc nuise à d'autres aspects du mandat de Parcs Canada. On aura besoin de données sur les perceptions des visiteurs et sur leurs habitudes d'utilisation pour définir des stratégies de gestion des visiteurs.

Appréciation et compréhension du public

Parcs Canada joint les publics là où ils vivent pour leur donner de l'information sur les parcs par l'intermédiaire de diverses initiatives de diffusion externe, de partenariat et de mobilisation des intervenants, par ses relations avec les médias et par sa présence sur le Web et les réseaux sociaux.

Le Centre des Palissades pour l'enseignement de la gérance attire les jeunes au parc en leur offrant des programmes d'éducation expérientiels qui allient les loisirs de montagne avec l'intendance environnementale. À l'heure actuelle, les programmes sont surtout destinés aux jeunes, aux groupes autochtones et aux publics clés d'Edmonton, de Calgary et d'autres collectivités situées plus près du parc.

De nombreuses personnes et organisations soutiennent le travail de Parcs Canada dans le parc national Jasper et y contribuent en participant à la surveillance des écosystèmes, en sensibilisant le public à la conservation du caribou, en entretenant les sentiers et en prenant part à d'autres initiatives d'intendance du parc. Les Amis du parc national Jasper et la société historique du musée et centre d'archives Jasper-Yellowhead offrent une vaste gamme de programmes éducatifs, d'activités spéciales, de services et d'activités autoguidées. Les partenariats avec la division des écoles Grande Yellowhead, la station de ski Marmot Basin et d'autres organisations aident les jeunes à mieux comprendre l'importance du parc, à en prendre soin et à en façonner l'avenir.

Collectivité de Jasper

La collectivité de Jasper, qui compte 4 600 résidents, est le principal centre touristique du parc. La Municipalité de Jasper fournit des services publics, des services sociaux et d'autres services communautaires en plus d'établir la réglementation dans le lotissement urbain, tandis que Parcs Canada demeure responsable de la planification de l'utilisation du territoire, de l'aménagement et des questions environnementales. Parcs Canada et la Municipalité travaillent ensemble sur des enjeux d'importance mutuelle, comme la préparation aux situations d'urgence, le programme de prévention des incendies de forêt Intelli-feu et l'intendance environnementale.

Tourism Jasper, la chambre de commerce de Jasper, la Municipalité de Jasper et les exploitants d'entreprises touristiques collaborent pour appuyer la prestation de services et d'installations aux visiteurs, promouvoir le parc comme destination et transmettre des renseignements aux visiteurs et aux résidents.

4.0 Élaboration du plan directeur

Parcs Canada a consulté les Canadiens pour établir le plan directeur du parc national Jasper et ceux de tous les autres parcs nationaux des montagnes : parc national Banff, parc national Yoho, parc national Kootenay, parc national du Mont-Revelstoke, parc national des Glaciers et parc national des Lacs-Waterton. Au moyen d'une campagne de mobilisation en personne et en ligne, les groupes d'intervenants, les partenaires autochtones et le grand public ont été invités à faire part de leurs idées, à s'exprimer sur les enjeux qui les préoccupent et à soulever des possibilités pour façonner l'avenir du parc national Jasper.

En mobilisant les peuples autochtones, le public et les intervenants dans le cadre de l'élaboration des plans directeurs, on peut s'assurer que l'orientation future des lieux patrimoniaux reflètera les intérêts de la population canadienne. La mobilisation des Autochtones donne une occasion d'amplifier leur voix dans tous les aspects de la gestion du parc. Pour élaborer les plans directeurs, Parcs Canada consulte les peuples autochtones qui sont concernés par les décisions ou les activités découlant de la gestion du parc. L'objectif est de veiller à ce que l'élaboration des plans s'effectue de manière ouverte et transparente, témoigne d'une saine gestion financière, contribue aux priorités du gouvernement du Canada et de l'Agence Parcs Canada, et soit axée sur les résultats afin de permettre la tenue d'évaluations et d'éclairer les décisions futures.

Les consultations auprès des partenaires autochtones, du public et des intervenants ont été réalisées en parallèle. Différentes approches ont été adoptées à cette fin, en fonction des besoins, intérêts et droits particuliers des divers groupes. Les activités de consultation pour la phase 1 de l'examen du plan directeur du parc national Jasper ont eu lieu au début de 2019. Parcs Canada a demandé aux répondants de cerner des sujets à aborder pendant la phase d'élaboration du plan directeur provisoire et d'indiquer de quelle manière ils préféraient participer aux consultations. Un sommaire de la rétroaction reçue est fourni à la page suivante : https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/ab/jasper/info/plan/involved/entendu-heard.

Les activités de consultation pour la phase 2 sont axées sur la diffusion publique du plan directeur provisoire. Ces activités, qui étaient initialement prévues pour 2020, ont été mises en suspens au début de la pandémie de COVID-19, jusqu'à ce qu'il redevienne possible de tenir des consultations véritables auprès des partenaires autochtones, des intervenants et du grand public. Les consultations de la phase 2, réalisées en parallèle avec celles qui ont trait aux autres parcs nationaux des montagnes, encouragent les discussions locales, régionales et nationales sur les nouveaux plans directeurs de chacun des parcs nationaux.

Parcs Canada rend compte chaque année de la mise en œuvre du plan directeur du parc national Jasper au moyen d'assemblées publiques et d'un rapport annuel sur le parc. Une fois que le présent plan sera approuvé, on continuera de consulter de manière soutenue les partenaires autochtones, les collectivités locales, les intervenants et le grand public dans le cadre de discussions sur la mise en œuvre du plan.

5.0 Vision

La vision décrit la situation souhaitée pour le parc national Jasper dans un horizon de 15 à 20 ans.

Les sommets spectaculaires des Rocheuses canadiennes et notre hospitalité typique d'une petite ville attirent au parc national Jasper des Canadiennes et Canadiens de même que des visiteurs étrangers présentant des profils d'intérêts, des tranches d'âge, des identités et des capacités différentes. Les vastes étendues sauvages du parc et l'éventail varié d'activités et d'installations offertes aux visiteurs permettent à ceux-ci de vivre des expériences d'immersion dans la nature en toute saison.

Le paysage témoigne des changements physiques anciens comme de ceux qui se produisent aujourd'hui. Ce paysage vivant est façonné par la formation de montagnes et l'érosion, par le recul des glaciers et par les eaux d'amont rapides qui alimentent trois bassins hydrographiques. Des animaux emblématiques comme le grizzli, le caribou, le carcajou et la chèvre de montagne se promènent sur un vaste territoire à l'intérieur et à l'extérieur des limites du parc. Les milieux sauvages, dont les prairies ouvertes dans les vallées ainsi que les forêts montagnardes et subalpines, sont soumis à l'action du feu et d'autres processus écologiques naturels. Les écosystèmes aquatiques, comme les lacs glaciaires, les marais et les rivières, sont communicants, résilients face aux changements climatiques et aux espèces envahissantes, des maladies et autres perturbations.

Les récits du passé prennent vie grâce aux voix autochtones, aux vieux sentiers et couloirs de transport, aux édifices historiques et à l'architecture rustique de montagne. Le parc est un legs de l'évolution et de l'incidence de l'éthique de conservation dans le réseau de parcs nationaux du Canada.

Les cultures autochtones locales sont honorées et respectées, et les histoires et les langues autochtones sont bien présentes dans le paysage. Diverses collectivités autochtones partenaires participent à la gestion du parc d'une manière reflétant les liens qu'ils entretiennent avec le territoire depuis des temps immémoriaux. Le savoir autochtone est intégré à l'approche de gestion et de conservation des écosystèmes par l'utilisation du feu et la mise en œuvre d'autres pratiques d'intendance autochtones.

Les visiteurs bénéficient d'expériences authentiques de qualité, et leur impact est réduit de manière à protéger le patrimoine naturel et culturel du parc. Les expériences d'immersion dans la nature contribuent à la santé physique et au bien-être mental des visiteurs, et leur permettent de renforcer leur sentiment d'attachement à l'environnement global.

Le parc est aussi un endroit où les résidents peuvent vivre et assurer leur subsistance. La collectivité de Jasper continue d'incarner sa vision, celle d'une petite collectivité agréable et durable. Les exploitants de commerces contribuent à l'intendance du parc par leurs produits, services et pratiques commerciales durables.

Une variété de moyens de savoir, qui vont de la sagesse des ancêtres aux résultats des activités de recherche et de surveillance, orientent la gestion du parc, le maintien de l'intégrité écologique et commémorative ainsi que l'intendance du site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Parcs Canada collabore avec les partenaires autochtones, les visiteurs, les résidents et les entreprises locales, qui ont tous une responsabilité commune en tant qu'intendants du parc national Jasper. Ensemble, nous travaillons à la réalisation d'un objectif commun : protéger cet endroit pour les générations futures.

6.0 Stratégies clés

Six stratégies clés définissent les approches générales que Parcs Canada appliquera pour réaliser la vision exposée à la section 5.0. Elles orienteront la gestion du parc national Jasper dans le respect du mandat de Parcs Canada et de son engagement envers l'intendance du site du patrimoine mondial des parcs des montagneuses Rocheuses canadiennes UNESCO.

1. Conservation du patrimoine naturel et culturel dans l'intérêt des générations futures
2. Expériences authentiques adaptées au territoire
3. Renforcement des relations avec les Autochtones
4. Communication, collaboration et apprentissages communs
5. Gestion de l'aménagement
6. Changement climatique et gestion adaptative

Chacune des stratégies clés contient des objectifs détaillés et des cibles qui orienteront la gestion du parc et la prise de décisions pour les dix prochaines années. Les objectifs décrivent les résultats souhaités après la mise en œuvre des activités de programme. Les cibles fournissent des moyens concrets de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte de chaque objectif. Dans certains cas, elles découlent d'indicateurs ou de seuils liés aux programmes de surveillance de Parcs Canada. Dans d'autres, elles reflètent les extrants visés, ou les résultats à court terme, des activités de gestion du parc.

Les approches exposées dans la présente section tiennent compte de la capacité du parc national Jasper ainsi que des ressources à sa disposition. Cela dit, certaines initiatives pourraient nécessiter des fonds supplémentaires ou la conclusion d'ententes de partenariat avec des collaborateurs externes. Dans la mesure du possible, des délais ont été fixés pour l'atteinte de certaines cibles. Si aucune date n'est mentionnée, c'est que la cible sera atteinte au cours de la période visée par le plan en fonction des occasions qui s'offrent, des priorités de l'Agence et de la capacité du parc.

Dans bien des cas, l'orientation relative aux activités de gestion du parc est intégrée à plusieurs stratégies clés. Par exemple, les éléments du travail collaboratif avec les partenaires autochtones sont intégrés à la stratégie 1, Conservation du patrimoine naturel et culturel dans l'intérêt des générations futures, à la stratégie 2, Expériences authentiques adaptées au territoire, à la stratégie 3, Renforcement des relations avec les Autochtones, à la stratégie 5, Gestion de l'aménagement, et à la stratégie 6, Changement climatique et gestion adaptative.

Les renvois aux documents stratégiques sont assortis de la date d'approbation des documents; il est entendu que ceux-ci sont mis à jour de temps à autre et que les nouvelles versions ont préséance sur les anciennes.

Stratégie 1 : Conservation du patrimoine naturel et culturel dans l'intérêt des générations futures

La protection des ressources naturelles et culturelles, des écosystèmes et des paysages est au cœur de la raison de l'existence du parc, et le maintien et la restauration de l'intégrité écologique est la première priorité de la gestion du parc. L'approche de Parcs Canada pour conserver ces aspects importants sera guidée par la compréhension et le respect de l'importance du lieu et des valeurs naturelles et culturelles. Sachant qu'il existe des incertitudes, les initiatives de gestion, de conservation et de restauration des écosystèmes de Parcs Canada seront fondées sur les meilleures connaissances scientifiques et autochtones disponibles, à l'appui d'une approche prudente et adaptative qui tiendra compte de l'évolution des politiques et des pratiques de gestion en fonction de la surveillance des résultats.

Les activités et les aménagements antérieurs ont une grande incidence sur les écosystèmes du parc. La suppression des incendies pendant la majeure partie du XX^{e} siècle a rendu les forêts plus uniformes du point de vue de l'âge et moins variées qu'auparavant. La construction de routes, de voies ferrées, de sentiers, d'installations pour les visiteurs et d'un lotissement urbain a fragmenté les habitats terrestres et aquatiques des montagnes.

L'Agence travaille à éliminer ces effets historiques en prenant certaines mesures, comme le rétablissement du feu dans le paysage et l'amélioration de la connectivité des habitats terrestres et aquatiques là où celle-ci a été réduite. L'intégrité des corridors de déplacement autour de la collectivité de Jasper s'est améliorée, et des modifications ont été apportées à de nombreux ouvrages de franchissement des cours d'eau dans la vallée de l'Athabasca pour accroître la connectivité aquatique.

De nouveaux défis se dressent : le changement climatique a des répercussions sur les écosystèmes des montagnes, de plus en plus d'espèces indigènes sont en péril, et la menace de nouvelles espèces envahissantes est croissante. La présente stratégie établit les priorités et définit des approches pour assurer la biodiversité, du parc national Jasper, et pour veiller à ce que les processus écologiques demeurent les principaux agents du changement dans le contexte des bouleversements mondiaux et régionaux qui toucheront les écosystèmes du parc au cours de la prochaine décennie.

Objectif 1.1
Les vastes étendues du parc sont gérées comme réserve intégrale, où les rares installations et les faibles niveaux d'activité humaine n'entravent aucunement les besoins en habitat des espèces ayant besoin d'un vaste territoire, comme le carcajou, la chèvre de montagne, le caribou et le grizzli.

Cibles
- L'indicateur de la présence de multiples espèces de mammifères est jugé bon et stable dans le prochain rapport d'évaluation de l'état du parc.
- La sécurité de l'habitat du grizzli est maintenue ou améliorée dans chaque unité de gestion des ours (voir l'annexe A).
- Les niveaux de densité du loup et du wapiti sont propices à l'autosuffisance des hardes de caribous et au maintien de la dynamique naturelle des communautés végétales montagnardes.
- Les raccordements de sentiers récréatifs entre les provinces adjacentes, le long de la limite nord, sont gérés de manière à préserver l'intégrité et le caractère des vastes étendues sauvages, et à protéger l'habitat faunique, tout en offrant des services rustiques aux visiteurs.

Objectif 1.2
L'introduction de nouvelles espèces envahissantes et maladies est évitée ou réduite au minimum, et les espèces envahissantes déjà présentes sont contrôlées là où il est possible de le faire pour protéger la biodiversité du parc.

Cibles

- Des programmes de diffusion externe et d'éducation sont lancés en coordination avec les autres parcs nationaux des montagnes et les organismes provinciaux afin de réduire les risques de propagation des espèces envahissantes.
- Une stratégie de lutte contre les plantes envahissantes et de lutte antiparasitaire intégrée est mise en œuvre chaque année. Cette stratégie est axée sur les espèces les plus envahissantes et sur celles qui sont les plus susceptibles d'avoir des effets négatifs durables sur les écosystèmes terrestres ou aquatiques.
- Les infestations nouvelles et isolées d'espèces végétales étrangères et envahissantes sont détectées et éliminées, dans la mesure du possible.
- Les programmes de prévention et les capacités en matière d'inspection et de décontamination des embarcations et du matériel aquatique sont évalués et renforcés.

Objectif 1.3

Le statut de conservation des populations des espèces en péril locales est amélioré et la biodiversité est maintenue grâce à des mesures de conservation qui contribuent au rétablissement des espèces, conformément à ce qui est prévu dans le *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Jasper* (2017).

Cibles

- Des cibles de rétablissement et des mesures de conservation visant des endroits précis sont établies pour les espèces en péril qui sont ajoutées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* pendant que le présent plan directeur est en vigueur.
- Au moins 50 000 semis de pins à cinq aiguilles résistants à la rouille vésiculeuse sont plantés avec l'aide de collaborateurs régionaux d'ici 2030.
- Des plans de rétablissement d'espèces en péril comme l'omble à tête plate sont établis et mis en œuvre de manière concertée d'ici 2023.
- Les menaces à la survie du caribou sont atténuées pour soutenir les populations de caribous et le rétablissement de l'espèce conformément au *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Jasper* (2017) et au *Programme de rétablissement du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) population des montagnes du Sud au Canada* (2014).
- Une décision est prise d'ici 2025 concernant l'élaboration d'un programme d'élevage de caribous à des fins de conservation et les installations connexes.
- Les tendances relatives à la fréquentation de l'arrière-pays dans la partie nord du parc national Jasper sont évaluées d'ici 2025 en vue de déterminer les rajustements opérationnels à apporter pour protéger la harde de caribous de À La Pêche et veiller à la sûreté de l'habitat du caribou et l'ours.
- Les connaissances et les points de vue des Autochtones sont intégrés aux mesures de conservation des espèces en péril.

Objectif 1.4

Les processus écologiques font sentir un maximum d'effets sur les communautés végétales indigènes; si des mesures doivent être prises pour assurer la sécurité du public, les techniques qui reproduisent mieux les processus naturels sont utilisées pour préserver ou rétablir les communautés végétales.

Cibles

- Le plan de gestion du feu du parc national Jasper (2007) est mis à jour, y compris les cibles relatives au rétablissement par le feu, à la gestion des feux de forêt et à la réduction des risques connexes pour la collectivité de Jasper et les autres biens de grande valeur à l'intérieur du parc.
- La superficie couverte par les brûlages dirigés et les incendies gérés correspond à au moins 20 % du cycle du feu à long terme, compte tenu des effets du changement climatique ainsi que de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des incendies. Une superficie moyenne de 1 000 ha par année est brûlée par le feu au cours d'une période continue de 20 ans.

- Des mesures de réduction des risques de feu de forêt autour du lotissement urbain de Jasper sont appliquées et maintenues. Là où il est possible de le faire, des brûlages dirigés sont réalisés pour maintenir les zones éclaircies et rétablir les forêts ouvertes.
- D'ici 2024, la stratégie de gestion de la végétation du parc national Jasper est achevée et comprend des cibles de rétablissement pour les habitats prioritaires, comme les prairies montagnardes, les peuplements de douglas de Menzies et de trembles, les écosystèmes de dunes et la végétation riveraine.
- D'ici 2024, la cartographie de la végétation est améliorée, et un inventaire des ressources végétales est réalisé.
- L'intégrité écologique des forêts, y compris la présence d'insectes et la prévalence de maladies, est surveillée aux fins d'une gestion forestière éclairée.
- Le savoir et les points de vue des Autochtones sont intégrés aux plans de gestion des incendies.

Objectif 1.5
La répartition, l'abondance et les comportements naturels de la faune sont maintenus ou rétablis en accordant une attention particulière à la coexistence entre les humains et les animaux.

Cibles
- Le nombre d'ours noirs et de wapitis tués chaque année sur les routes et les voies ferrées est surveillé pour en réduire l'impact afin que les pourcentages d'individus touchés n'excèdent pas 5 % des populations de ces espèces.
- Un plan de mise en œuvre ciblé de coexistence entre les visiteurs et les animaux, comportant un volet de communication et de diffusion externe, des formations à l'intention du personnel et des stratégies de conformité, est établi d'ici 2025.
- De nouvelles mesures possibles sont examinées et mises en œuvre au fil du temps afin d'empêcher les wapitis de fréquenter les secteurs où il y a un risque élevé de conflits avec les humains.
- Des stratégies et des outils novateurs permettent de réduire l'accoutumance des animaux sauvages et de gérer plus efficacement leurs interactions avec les visiteurs.
- Le nombre moyen de conflits entre les humains et les populations de wapitis et d'ours est en baisse au cours de la période quinquennale allant de 2016 à 2020.
- Les répercussions des utilisateurs de parc et des animaux domestiques sur la faune sont examinées, et des mesures d'atténuation appropriées sont prises pour réduire les perturbations au minimum.
- Les pratiques de conservation fondées sur le savoir autochtone, y compris les possibilités de récolte d'animaux sauvages, sont prises en compte dans la gestion de la faune.

Objectif 1.6
Les écosystèmes aquatiques sont maintenus ou rétablis en se fondant sur des facteurs tels que la biodiversité indigène, la qualité de l'eau, la connectivité, et les régimes d'écoulement.

Cibles
- Les tendances des indicateurs de l'intégrité écologique propres aux systèmes aquatiques sont stables ou en voie d'amélioration dans le prochain rapport sur l'évaluation de l'état du parc.
- Les obstacles au passage des poissons dans les ruisseaux sont éliminés à mesure que les travaux d'amélioration des routes et les projets de services publics offrent des occasions de le faire.

Objectif 1.7
Les ressources culturelles sont désignées, consignées, protégées et mises en valeur de façon à respecter leurs origines variées et leur importance antérieure et actuelle.

Cibles
- La *Stratégie de gestion des ressources culturelles* (2017) du parc national Jasper est mise à jour à la lumière du *Cadre pour l'histoire et la commémoration* (2019).
- Les sites culturels autochtones dans le parc sont protégés et mise en valeur, et leur importance est communiquée, lorsqu'il est approprié de le faire; la gestion de ces sites est effectuée en collaboration avec les partenaires autochtones. Par ailleurs, les sites connus seulement de ces derniers ne sont pas portés à la connaissance du public.
- Les inventaires et les registres sont mis à jour afin que les sites archéologiques, le patrimoine bâti, les objets et les collections soient gérés conformément à la politique du gouvernement du Canada en matière de données ouvertes ainsi qu'aux politiques de Parcs Canada.
- L'état des sites archéologiques hautement prioritaires, des structures désignées par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine et des lieux historiques nationaux est surveillé au moyen de programmes d'inspection des biens et d'autres programmes du parc.

Stratégie 2 : Expériences authentiques adaptées au territoire

Les parcs nationaux proposent à la population canadienne des expériences exceptionnelles qui l'amènent à se rapprocher de son patrimoine naturel et culturel. Ils offrent aux visiteurs une chance incomparable, celle de s'imprégner de nature, d'histoire et de cultures diverses tout en étant entourés d'étendues sauvages et de paysages de montagnes. Parcs Canada a pour mandat de préserver l'authenticité et la qualité de cette expérience tout en veillant à ce que les visiteurs en comprennent le caractère exceptionnel. Les possibilités offertes se caractériseront par la durabilité et la sensibilité aux attentes et aux besoins divers des visiteurs. Les activités et les communications seront conçues de manière à faire mieux connaître les ressources naturelles et culturelles et à en favoriser l'intendance, tout en encourageant chaque visiteur à partager la responsabilité de la conservation de ces trésors patrimoniaux.

Une grande partie de l'authenticité du parc national Jasper repose sur ses vastes étendues sauvages protégées. Environ 97 % du parc, soit un peu plus de 10 000 km², demeure dans son état naturel et comporte une infrastructure limitée, de sorte que les visiteurs puissent vivre des expériences d'immersion dans la nature authentiques et adaptées au territoire. Chaque année dans le parc, plus de 500 000 visiteurs profitent d'une variété d'expériences de camping dans l'un des cent terrains de campings de l'avant-pays et de l'arrière-pays.

Les visiteurs du parc national Jasper découvrent des trésors naturels et culturels exceptionnels et caractéristiques de l'endroit, dont bon nombre sont reconnus par des désignations nationales et internationales. La contribution et les cultures des groupes autochtones qui tissent des liens avec cet endroit unique au monde sont honorées et célébrées. Les histoires d'autres communautés culturelles diverses sont également partagées en incorporant plusieurs récits pour mettre en valeur les expériences et l'histoire des nombreuses personnes différentes qui ont façonné le parc.

Les expériences authentiques sont enrichissantes pour les visiteurs et favorisent l'utilisation respectueuse et responsable du parc ainsi que le soutien à long terme de milieux naturels non perturbés. La sensibilisation des visiteurs et leurs comportements d'intendance sont renforcés à l'étape de la planification de voyage, à leur arrivée et pendant leur visite.

Parcs Canada et ses partenaires touristiques accueillent des gens aux identités sociales, aux capacités, aux antécédents et aux intérêts variés, et font en sorte que chacun se sente inclus et bien reçu. Les décisions futures sont éclairées par une meilleure compréhension des tendances d'utilisation du parc par les visiteurs et de leurs répercussions écologiques; de la capacité d'accueil, de l'état et des caractéristiques des installations et des infrastructures; et des enjeux de sécurité potentiels.

La magie de l'hiver dans les montagnes Rocheuses est une expérience sans pareille. Parcs Canada continuera d'accorder une importance prioritaire à l'expérience hivernale offerte aux visiteurs et travaillera avec l'industrie touristique et les exploitants pour offrir des activités, des attractions et des services uniformes et de grande qualité.

Objectif 2.1

Les expériences vécues par les visiteurs au parc national Jasper sont ancrées dans la culture et la nature distinctives de l'endroit et étayées par des offres de services de base, notamment des postes d'entrée, des promenades panoramiques, des aires d'utilisation diurne et des sentiers entretenus et renouvelés.

Cibles

- Les visiteurs peuvent créer leur propre expérience adaptée au territoire en faisant un choix parmi un vaste éventail de possibilités offertes par Parcs Canada ainsi que par des exploitants commerciaux et à but non lucratif. Ces expériences sont empreintes d'authenticité, développent un esprit d'intendance à l'égard du parc et favorisent la responsabilisation commune.
- Les promenades panoramiques, dont la promenade des Glaciers, la route Maligne, la route Pyramid, la route Miette et la route Cavell, sont exploitées et entretenues en tant que couloirs panoramiques

patrimoniaux. Ce faisant, un grand souci est accordé à l'expérience et à la sécurité des visiteurs, notamment ceux qui utilisent des moyens de transport actif.
- Un audit en matière d'accessibilité et d'inclusion permet d'établir les améliorations prioritaires à apporter, surtout pour ce qui est des secteurs accessibles en véhicule et des services d'information aux visiteurs.
- Les infrastructures du parc sont gérées en fonction des normes d'entretien établies afin de réduire les risques au minimum et de veiller à ce que les infrastructures mises à la disposition des visiteurs appuient les objectifs du plan directeur.
- L'indicateur de l'appréciation du parc par les visiteurs est jugé bon est stable dans le prochain rapport sur l'évaluation de l'état du parc.

Objectif 2.2
Des outils de gestion de l'utilisation par les visiteurs sont appliqués pour maintenir une expérience du visiteur sécuritaire et de qualité qui assure la protection des ressources écologiques et culturelles du parc.

- Un cadre et des outils de gestion de l'utilisation par les visiteurs sont élaborés pour gérer les problèmes de congestion et de demande, et pour assurer le respect des contraintes physiques et écologiques grâce à des changements touchant les transports, les stationnements et les activités commerciales.
- La planification et les décisions visant à orienter l'utilisation du parc par les visiteurs s'appuient sur des données liées aux profils démographiques des visiteurs, aux tendances d'utilisation et à la sensibilisation des visiteurs aux comportements d'intendance.
- Les exploitants commerciaux gèrent les répercussions dans le parc et à l'extérieur de celui-ci qui sont associées à leurs activités, et veillent à ce que tout changement dans leurs activités ait le moins d'incidence possible sur les infrastructures de Parcs Canada et sur l'intégrité écologique.
- Des possibilités améliorées pour le cyclisme et d'autres modes de transport actif offrent des moyens sécuritaires, sains, non polluants et fluides de circuler sur les routes du parc, y compris sur des routes fermées à certaines saisons et sur des trajets menant à des emplacements de camping prioritaires désignés.
- Les sentiers où les vélos sont autorisés pourraient être modifiés pour renforcer la durabilité des biens qui s'y trouvent, améliorer les expériences des utilisateurs et réaliser des gains environnementaux.
- L'utilisation de vélos électriques est examinée, et des mesures de gestion sont prises afin de réduire les incidences sur la faune et sur les autres utilisateurs des sentiers.
- L'utilisation responsable des cours d'eau du parc national Jasper est encouragée, notamment par l'établissement de critères limitant la puissance des moteurs électriques des bateaux et par l'élaboration de directives de conduite visant à en gérer les répercussions. L'utilisation de bateaux à moteur électrique n'est pas autorisée ailleurs qu'aux endroits où elle est actuellement permise, soit les lacs Maligne, Medicine, Patricia, Pyramid et Talbot.

Objectif 2.3
L'éventail varié de possibilités de camping offertes dans le parc est maintenu et bonifié pour répondre aux besoins des campeurs et pour assurer leur sécurité et leur confort.

Cibles
- Divers outils sont utilisés pour répondre aux besoins des campeurs, comme l'amélioration des programmes d'éducation et de sensibilisation, du système de réservation et des systèmes de paiement, ainsi que des services offerts dans les campings et des moyens de transport permettant d'y accéder.
- Les possibilités d'accroissement de la densité et de l'empreinte des campings existants sont envisagées en fonction des objectifs environnementaux et expérientiels.
- Un plan de gestion de la végétation pour les campings de l'avant-pays est établi et mis en œuvre. Ce plan aborde les dangers naturels, les espèces envahissantes, les produits susceptibles d'attirer les animaux, la remise en état des sentiers et le rétablissement de couverts forestiers.

Objectif 2.4
Grâce à diverses possibilités d'apprentissage, les visiteurs sont amenés à agir comme intendants du parc et ressentent un attachement profond pour les trésors naturels et culturels protégés par celui-ci.

Cibles

- Des activités et des communications ciblées favorisent la connaissance et l'intendance des ressources naturelles et culturelles du parc dans les secteurs très fréquentés, sensibles et détériorés du parc.
- Des formations et des programmes de première ligne ciblés développent la capacité des employés de Parcs Canada et des voyagistes de raconter les histoires du parc national Jasper, de donner de l'information à son sujet, de communiquer des messages qui renforcent l'esprit d'intendance et de veiller au respect des règlements du parc.
- Un plan directeur en matière d'interprétation est établi en collaboration avec les partenaires autochtones afin que les activités d'interprétation du parc fournissent du contenu et des expériences autochtones authentiques.
- Les récits permettent d'aborder l'histoire publique de manière inclusive et intéressante, en reflétant la diversité des partenaires autochtones et des autres collectivités qui entretiennent des liens avec le parc et en intégrant des points de vue multiples comme le préconise le *Cadre pour l'histoire et la commémoration (2019)* de Parcs Canada.
- Le pourcentage de visiteurs sondés qui disent avoir appris quelque chose sur le patrimoine naturel et culturel du parc national Jasper est bon et la tendance connexe est stable ou en voie d'amélioration dans le prochain rapport sur l'*évaluation de l'état du parc*.

Objectif 2.5
Offrir, dans la réserve intégrale, des expériences qui permettent d'en préserver le caractère sauvage et de protéger l'environnement du parc.

Cibles

- Les activités récréatives dans la réserve intégrale sont soutenues par des installations rudimentaires et des niveaux de service de base.
- Les travaux d'entretien et d'amélioration des biens dans la réserve intégrale sont orientés par les matrices de priorité des ponts et des sentiers ainsi que des normes d'entretien des sentiers et de l'arrière-pays de Parcs Canada.
- Les excursions équestres commerciales et privées font l'objet d'un examen pour cerner leur fréquence, en réduire les répercussions et déterminer les installations et services qui seront maintenus dans l'avenir.

Stratégie 3 : Renforcement des relations avec les Autochtones

Le gouvernement du Canada s'est engagé à approfondir et à renforcer ses relations avec les peuples autochtones. Ainsi, bon nombre de lieux patrimoniaux relevant de Parcs Canada sont gérés par des organes de cogestion ou des conseils consultatifs auxquels siègent des représentants des collectivités autochtones locales. Ces structures reconnaissent les rôles importants que jouent et que doivent continuer de jouer les peuples autochtones dans l'intendance des lieux patrimoniaux. Par des approches fondées sur le renouvellement des relations, le respect et la coopération, les parcs nationaux des montagnes continueront de reconnaître les liens qu'ils entretiennent avec les Autochtones et de travailler avec les partenaires autochtones pour faire progresser des priorités communes.

Le parc national Jasper traverse une période de transition, d'un passé où les peuples autochtones ont été déplacés de leurs terres ancestrales vers un présent où Parcs Canada et les collectivités autochtones entretiennent des liens avec le parc travaillent en collaboration. La présente stratégie vise à faciliter le rétablissement des liens de ces peuples avec leur territoire ancestral, à créer des tribunes où les Autochtones pourront présenter leur culture et leur histoire dans leurs propres mots et transmettre leurs connaissances traditionnelles, à réaliser des initiatives pour protéger les terres du parc et en prendre soin, et à faire participer les Autochtones à la gestion du parc.

Le travail qu'effectue Parcs Canada avec les collectivités autochtones dans le parc national Jasper soutient également d'autres initiatives générales du gouvernement du Canada, comme la réalisation des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, et les efforts déployés pour mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Objectif 3.1
Bâtir des relations respectueuses avec les partenaires autochtones qui entretiennent des liens avec le parc national Jasper, honorer leur rôle d'intendants ancestraux du territoire et accroître leur participation à la gestion du parc.

Cibles
- Parcs Canada et les partenaires autochtones sont unis par des relations solides et respectueuses dont les principaux fondements sont l'écoute, l'échange des points de vue et la collaboration guidée par un esprit de réconciliation.
- Des programmes et stratégies sont élaborés en collaboration avec les partenaires autochtones pour faire progresser leurs intérêts et intégrer leurs idées et points de vue à la gestion du parc.
- Le Forum des Autochtones du parc national Jasper et les groupes de consultation et de travail participent à l'élaboration de programmes d'intérêt mutuel.
- Parcs Canada facilite l'établissement de relations entre les partenaires autochtones locaux, la collectivité de Jasper et les exploitants commerciaux.
- Les activités de recrutement d'Autochtones permettent d'attirer et de maintenir en poste des employés autochtones, surtout ceux des collectivités autochtones partenaires.
- Les partenaires autochtones bénéficient d'un nombre accru d'occasions d'affaires liées à la passation de marchés, à l'approvisionnement et à d'autres moyens par rapport aux données de référence de 2019.

Objectif 3.2
Les contributions, les histoires et les langues des partenaires autochtones sont célébrées et honorées dans le parc national Jasper.

Cibles
- Les partenaires autochtones locaux racontent leurs propres histoires dans leurs propres mots au parc.
- Les langues autochtones sont intégrées à certains programmes, panneaux et noms de lieux du parc.

- Une formation donnée régulièrement par des partenaires autochtones aux employés de Parcs Canada amène ceux-ci à mieux connaître et comprendre les cultures, les pratiques et l'histoire des peuples autochtones.

Objectif 3.3
La présence autochtone perdure dans le parc, et les partenaires autochtones sont en mesure de rétablir leurs liens avec le territoire.

Cibles

- Une stratégie à long terme pour l'aire culturelle autochtone est achevée d'ici 2025.
- Des espaces sont délimités et créés pour faciliter le rétablissement des liens des Autochtones avec le parc.
- Les pratiques culturelles, traditionnelles et spirituelles des partenaires autochtones sont perpétuées dans le parc.

Stratégie 4 : Communication, collaboration et apprentissages communs

Les paysages de montagne du parc national Jasper sont reliés entre eux et avec les paysages situés à l'extérieur du parc. Parcs Canada communique avec la population canadienne là où elle vit, travaille et se divertit pour lui parler du parc national Jasper et l'aider à tisser des liens avec son patrimoine naturel et culturel. Grâce à des partenariats et à des collaborations qui permettent de profiter des compétences et de l'enthousiasme des autres, Parcs Canada offre des programmes, joint divers publics, communique de l'information et des pratiques exemplaires, et acquiert le savoir-faire nécessaire pour réaliser son mandat dans le parc national Jasper.

La présente stratégie permettra de s'assurer que la gestion du parc reflète les points de vue des Canadiennes et des Canadiens. Elle met également l'accent sur l'établissement de relations et la collaboration avec les responsables des terres extérieures au parc afin d'améliorer notre capacité à comprendre les enjeux à l'échelle du paysage, par exemple la remise en état écologique, la préparation aux situations d'urgence, l'adaptation au changement climatique, la conservation des corridors fauniques et le tourisme, ainsi que notre capacité à surveiller ces enjeux et à y travailler.

Le personnel du parc national Jasper contribue à la Politique sur les données libres du gouvernement du Canada en publiant les ensembles de données qu'il possède sur les ressources naturelles et culturelles. En collaborant avec d'autres, Parcs Canada acquerra de nouvelles connaissances et mettra à l'essai de nouvelles techniques et outils qui permettront d'enrichir l'expérience et le patrimoine pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Objectif 4.1
Un sentiment d'intendance partagée permet à la population canadienne de tisser des liens avec le patrimoine naturel et culturel du parc en consultant un contenu et en participant à des programmes intéressants et informatifs.

Cibles
- Des programmes de diffusion externe de qualité ciblent les publics traditionnels et de nouveaux publics à la grandeur de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.
- De nouvelles possibilités sont envisagées pour mieux communiquer et pour permettre autant aux Canadiennes et Canadiens qu'aux citoyens du monde entier de découvrir le parc national Jasper.
- Les résidents du Canada comme d'autres pays qui comptent visiter le parc connaissent les programmes et services offerts, les désignations patrimoniales, le rôle que jouent les visiteurs dans l'intendance du parc et la meilleure façon de se préparer pour vivre une expérience sûre et agréable.
- L'analyse des données Web et d'autres outils permettent de mieux comprendre comment les Canadiennes et les Canadiens interagissent avec le contenu et les plateformes sur Internet et dans les médias sociaux; une stratégie de contenu numérique répondant aux attentes et aux besoins en matière d'information de la population canadienne est mise en œuvre d'ici 2025.
- Des occasions de bénévolat et de collaboration active avec d'autres organismes sont offertes.

Objectif 4.2
Le parc national Jasper offre aux jeunes, aux partenaires autochtones et aux visiteurs des occasions de communiquer, de collaborer et de faire des apprentissages communs.

Cibles
- Le parc national Jasper offre des programmes et des ressources d'éducation en personne et virtuels aux jeunes et aux enseignants à l'échelle nationale, régionale et locale afin de susciter la passion et de faire comprendre l'importance des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, et de développer la prochaine génération d'intendants de la nature et de la culture.
- Le rôle que joue le Centre des Palissades dans la prestation des programmes d'éducation, des initiatives des partenaires autochtones et de l'expérience du visiteur est revu dans l'optique des priorités nationales de l'Agence.

Objectif 4.3
Parcs Canada collabore avec diverses organisations à des enjeux touchant les terres adjacentes au parc afin d'atteindre des buts communs en matière de gestion de la conservation, de la connectivité, du tourisme et des effets cumulatifs dans l'écosystème régional.

Cibles
- La gestion des ressources naturelles, des effets cumulatifs et de la remise en état écologique est améliorée en collaboration avec les partenaires régionaux.
- Les intérêts des gestionnaires des terres adjacentes sont pris en compte lors de la préparation d'interventions liées aux insectes et aux maladies des forêts, et la collaboration permet de mener des activités de surveillance et des programmes de gestion complémentaires.
- Les administrations régionales sont consultées afin de permettre l'adoption d'approches de gestion visant à améliorer la connectivité au sein du parc et à l'extérieur de ses limites, là où les pressions exercées par l'aménagement du territoire et le changement climatique risquent de nuire aux populations d'espèces fauniques et aux processus naturels qui ne sont pas contenus à l'intérieur des limites du parc.
- Un programme de surveillance de la connectivité à l'échelle du paysage est élaboré en collaboration avec les partenaires afin de soutenir un programme de conservation fondé sur des données probantes.
- Grâce à la collaboration avec les partenaires régionaux, la taille de la harde de caribous de À La Pêche demeure à un niveau durable.
- La gestion des visiteurs qui fréquentent à la fois le parc et les secteurs environnants est améliorée grâce à la collaboration avec les collectivités et les parcs adjacents.

Objectif 4.4
Des informations, des recherches et des outils nouveaux sont élaborés pour éclairer la gestion du parc et diffuser le savoir auprès de la population canadienne.

Cibles
- Les priorités en matière de recherche dans le parc sont communiquées, ce qui permet d'attirer la collaboration d'établissements d'enseignement et d'autres organismes à des recherches en sciences de la nature et en sciences sociales.
- Les Canadiennes et les Canadiens peuvent accéder à des données et à de l'information à jour sur la gestion des ressources culturelles et naturelles à partir du Portail des données ouvertes du gouvernement du Canada et du site Web de Parcs Canada.
- De nouveaux outils sont élaborés et utilisés afin de mesurer les effets cumulatifs et les changements à l'échelle du paysage, et d'en rendre compte.

Stratégie 5 : Gestion de l'aménagement

L'intégrité écologique est la priorité absolue guidant la gestion du parc, y compris la gestion de l'aménagement. Parcs Canada adopte une approche transparente et uniforme, et continue de respecter les limites, le zonage et les modalités régissant la réserve intégrale désignée. Tous les projets d'aménagement envisagés doivent s'inscrire de façon manifeste dans la vision et les objectifs de chaque parc, tels qu'ils sont décrits dans le plan directeur. Les projets d'aménagement aident les visiteurs à mieux connaître les espaces naturels et historiques, et à s'en rapprocher; ils ont pour but de protéger, dans l'intérêt des générations futures, les qualités qui donnent à ces lieux patrimoniaux leur caractère distinctif.

En tant que gestionnaire des terres du parc national Jasper, Parcs Canada réglemente l'aménagement et l'utilisation des terres dans le parc. En plus de protéger une vaste superficie de terres non aménagées, le parc national inclut divers aménagements qui permettent l'exploitation et la fréquentation du parc de même que l'épanouissement de la collectivité de Jasper. Le parc joue un rôle important dans la durabilité économique; il inclut un couloir de transport national (route Yellowhead et voie ferrée du Canadien National) ainsi qu'un pipeline interprovincial.

Un cadre de lois et règlements fédéraux, de même que de politiques nationales ou propres aux parcs des montagnes, établit les paramètres en fonction desquels les nouveaux aménagements, de même que les activités d'entretien et d'exploitation, peuvent avoir lieu. À l'échelle du parc, le zonage, les évaluations d'impact environnemental et culturel, et les permis sont les outils clés permettant d'établir où et à quelles conditions on peut approuver chaque installation ou activité. Parcs Canada gère également le processus de délivrance de permis grâce auquel des groupes commerciaux ou à but non lucratif peuvent offrir des activités guidées. Divers événements organisés par des tiers en dehors de la haute saison donnent aux visiteurs et aux résidents l'occasion de profiter du parc.

Les principaux points de rassemblement liés aux activités commerciales dans le parc national Jasper sont les établissements d'hébergement commercial périphériques accessibles par la route (hôtels ou de bungalows), les hôtels de l'arrière-pays, les services d'excursions basés sur des installations, les écuries et installations de points de départ de sentiers connexes, un terrain de golf et une station de ski. Les points de rassemblement liés aux activités à but non lucratif incluent les refuges alpins, les chalets et les auberges situés à l'extérieur du lotissement urbain.

La durabilité environnementale est liée à la gestion de l'aménagement; le réaménagement des installations et de l'infrastructure peut permettre de faire des gains écologiques en améliorant la gestion environnementale. La prise de décisions se fait en tenant compte de tout le cycle de vie d'un changement proposé plutôt que des seuls résultats ou effets à court terme.

La présente stratégie encourage l'adoption d'approches originales qui favorisent l'intendance du parc, intègrent de bonnes pratiques durables et encouragent un fort sentiment d'appartenance grâce à des critères sains de conception, de réaménagement et de gestion des activités.

Directives précises sur la gestion de l'aménagement, des activités commerciales et des événements à l'extérieur de la collectivité de Jasper

Aménagement commercial

- Les changements apportés aux offres d'hébergement commercial à l'extérieur de la collectivité de Jasper respectent les *Lignes directrices sur le réaménagement des établissements d'hébergement commercial périphériques dans les parcs nationaux des Rocheuses* (2007). Aucune nouvelle terre n'est utilisée afin d'aménager de nouveaux établissements d'hébergement commercial à but lucratif accessibles par la route à l'extérieur des limites du lotissement urbain; toutefois, Parcs Canada peut envisager de modifier les limites du territoire visé par un permis d'occupation existant si cela peut permettre d'améliorer le rendement écologique des services publics, par exemple faciliter la production d'énergie verte ou améliorer le traitement des eaux usées.
- Les *Lignes directrices pour l'aménagement et l'utilisation du territoire de la station de ski Marmot Basin* (2008), les *Lignes directrices pour la gestion des stations de ski de Parcs Canada* (2006) et tout plan à long terme approuvé pour la station de ski Marmot Basin sont appliqués. Les propositions conformes aux limites de croissance et aux autres paramètres cernés dans les documents susmentionnés sont prises en considération dans le cadre du processus d'examen des aménagements.
- Parcs Canada collaborera avec d'autres preneurs à bail commerciaux qui présenteront des propositions de nouvel aménagement ou de réaménagement afin d'établir dans leurs baux des limites en matière d'aménagement et d'utilisation permettant l'atteinte des objectifs sur les plans de l'environnement et de l'expérience du visiteur.
- Parcs Canada pourra étudier la proposition de réaménagement de l'infrastructure vieillissante du téléphérique de Jasper sur le tracé actuel ou, dans le respect de certaines conditions, sur un autre tracé au moyen d'une reconfiguration du domaine à bail et de l'apport des ajustements connexes aux limites des zones et de la réserve intégrale. La modification du tracé pourrait être envisagée si elle préserve la sécurité publique ou permet d'obtenir des gains écologiques, au terme d'un processus décisionnel qui inclurait les processus d'évaluation d'impact et d'examen des aménagements de Parcs Canada de même que des consultations du public et des Autochtones.
- Le rajustement des paramètres d'exploitation des installations d'hébergement existantes dans l'arrière-pays pourrait être envisagé s'il doit permettre de faire des gains écologiques (p. ex. objectifs de rétablissements du caribou) et d'offrir des expériences d'apprentissage ou d'autres expériences du visiteur.

Aménagement à but non lucratif

- Des modifications mineures ou agrandissements mineurs à des refuges alpins existants visant à améliorer l'expérience du visiteur et les occasions d'apprentissage seront envisagés s'ils respectent les objectifs écologiques.
- Parcs Canada pourrait demander à un tiers de modifier et d'exploiter un ou plusieurs chalets de patrouille à l'intention du public, dans un but non lucratif.
- On pourrait également demander à un tiers de modifier et d'exploiter comme auberge un poste des gardes de parc hors service accessible par la route à l'intention du public, dans un but non lucratif.

Lac Edith

- Le lotissement de chalets du lac Edith continue d'être géré en tant que lotissement saisonnier (occupé du 1er avril au 31 octobre), même si l'on sait que plusieurs baux permettent une occupation à l'année. La durée d'occupation des baux saisonniers ne peut être prolongée. Aucune terre supplémentaire ne peut être occupée par des chalets privés.
- La rive du lac Edith est gérée en tant que paysage naturel, et un sentier polyvalent facilite l'accès du public.

Gestion des activités

- Les activités commerciales sont gérées par l'entremise du processus de délivrance de permis de Parcs Canada.

- Les nouvelles activités récréatives et les nouveaux événements sont évalués en fonction de la *Directive de gestion de Parcs Canada 2.6.10, Évaluation des activités récréatives et des événements spéciaux.*
- Les *Lignes directrices sur les nouvelles activités récréatives du parc national Jasper (2015)* orientent la gestion du vélo de montagne, du parapente et de plusieurs autres activités récréatives dans le parc.
- Les *Lignes directrices sur la gestion de l'utilisation des rivières du parc national Jasper (1999)* orientent les activités sur les rivières Sunwapta, Athabasca, Maligne, Miette et Whirlpool.
- Les *Lignes directrices sur l'exploitation de l'arrière-pays du parc national Jasper* (en cours de rédaction) orientent la gestion des activités en milieu sauvage, par exemple le camping sauvage et les excursions équestres.
- Les tournages sont gérés conformément aux *Lignes directrices nationales sur les multimédia* de Parcs Canada (2005).

Objectif 5.1
Les propositions d'aménagements et de réaménagements commerciaux sont évaluées d'une manière ouverte et transparente, en conformité avec le mandat et les politiques de Parcs Canada.

Cibles
- Les limites établies en matière d'aménagement et de stationnement sont respectées.
- Les évaluations environnementales et les recommandations relatives à l'esthétique sont appliquées, et les répercussions et avantages sont pris en compte pour l'ensemble du cycle de vie.
- D'autres désignations patrimoniales sont envisagées : site du patrimoine mondial UNESCO, réserve de ciel étoilé et rivière du patrimoine canadien.
- Des occasions sont offertes au public et aux Autochtones de donner leur avis sur les grandes propositions d'aménagement commercial visant des lieux situés à l'extérieur du lotissement urbain de Jasper.
- Les propositions d'aménagement et de réaménagement incluent un élément d'intendance du parc qui soutient la conservation.

Objectif 5.2
Les activités, les services et les événements récréatifs et commerciaux nouveaux et existants sont gérés de manière à assurer l'intégrité écologique, la qualité de l'expérience du visiteur et l'accès équitable aux occasions d'affaires.

Cibles
- Le processus de délivrance de permis d'exploitation commerciale pour les activités récréatives guidées et les visites guidées en véhicules est examiné d'ici 2025, en collaboration avec d'autres unités de gestion.
- Les occasions d'affaires liées à des activités guidées dans le parc font l'objet d'un examen périodique, et une attention particulière est portée aux secteurs très fréquentés pour garantir l'équilibre entre les objectifs liés à l'expérience du visiteur et les incidences écologiques.
- L'accès aux occasions d'affaires et à l'offre d'activités guidées demeure équitable par le biais de demandes de propositions, et l'accès des partenaires autochtones locaux au processus est amélioré.Les exploitants d'entreprises touristiques participent à des formations pour les employés ou à des programmes éducatifs sur l'intendance du parc offerts par des tiers.
- Les partenaires et les exploitants de l'industrie touristique collaborent avec Parcs Canada pour préparer et diffuser des messages sur la sécurité de la faune et d'autres sujets propres à l'intendance.
- Les entreprises, les événements et les activités sont empreints d'authenticité et de respect pour l'endroit, et vont dans le sens de la vision du parc national Jasper.
- Les entreprises touristiques commerciales détenant déjà un bail à l'extérieur du lotissement urbain qui ne se sont pas dotés de plans à long terme ou d'autres lignes directrices sur l'aménagement

préparent des cadres pluriannuels pour l'opération, la gestion de l'environnement, le transport des visiteurs et du personnel et les paramètres d'aménagement, et soumettent ces cadres à l'approbation de Parcs Canada.

Objectif 5.3
Des travaux sont menés avec les entreprises qui gèrent les couloirs d'infrastructure linéaires afin de réduire les incidences environnementales et esthétiques, et les incidences de leurs activités sur les visiteurs.

Cibles
- Les mesures d'atténuation normalisées, pour les activités d'exploitation et d'entretien de routine, sont mises à jour et mises en œuvre.
- Les occasions de regrouper les couloirs et les voies d'accès désignées afin d'en réduire l'empreinte au sol sont étudiées dans le but de faire des gains en matière de conservation lorsque possible.
- Des dispositions sont incluses dans les projets d'infrastructure et les propositions pour contribuer aux coûts d'évaluation, de surveillance réglementaire et de surveillance environnementale de Parcs Canada.
- La collaboration avec les exploitants se poursuit afin d'améliorer et de mettre en œuvre des pratiques exemplaires relatives à l'environnement, et de diffuser l'information sur la gestion des urgences et les interventions en cas d'incidents. La prévention et le nettoyage des déversements, de même que l'assainissement des sites contaminés, se font conformément aux lois applicables.
- Des travaux sont entrepris avec le Canadien National (CN) pour améliorer les pratiques de gestion de l'eau, assainir la terre et l'eau contaminées, limiter les déversements de céréales, gérer les espèces envahissantes et réduire le nombre d'animaux sauvages qui sont tués sur la voie ferrée. On s'assure que les terres du CN sont gérées en conformité avec les lois et les directives.

Objectif 5.4
Les projets de Parcs Canada et de tiers incluent des dispositions visant à réduire l'empreinte au sol des perturbations, à remettre les secteurs perturbés dans leur état naturel et à protéger les écosystèmes aquatiques et terrestres.

Cibles
- Tout nouvel éclairage respecte les directives sur le ciel étoilé, et les exploitants sont encouragés à remplacer l'éclairage existant qui n'est pas conforme.
- Les effluents d'eaux usées respectent les normes de Parcs Canada ou les normes provinciales applicables. Les effluents ne nuisent pas à l'intégrité écologique du milieu récepteur.
- Parcs Canada et les exploitants tiers continuent de respecter les lois applicables en matière d'environnement afin de prévenir la contamination ainsi que d'évaluer et assainir les sites contaminés, ou de gérés les risques liés à ces sites.
- Les modifications des limites des terres visées par des baux et des permis d'occupation proposées pour élargir l'empreinte au sol de l'infrastructure ou des services publics sont étudiées si elles sont susceptibles d'améliorer la gestion de l'environnement ou la protection de l'écosystème.
- L'empiètement sur les terres et les eaux du parc est examiné afin d'améliorer le respect des conditions des baux et des licences d'occupation.
- Là où l'atténuation des impacts n'est pas raisonnable, les tiers donnent une compensation aux fins de remise en état de l'environnement et de surveillance.
- Les installations de l'auberge Whistlers Hostel sont désaffectées, et le secteur est remis en état.
- Un examen opérationnel est effectué pour évaluer la désaffectation des postes de gardes de Decoigne, de Snaring et de Cavell en tenant compte des exigences patrimoniales et des avantages sur l'intégrité écologique.

Objectif 5.5
Les biens du parc, y compris les routes panoramiques, les autres routes et les aires de fréquentation diurne, sont bien entretenus et soutiennent le mandat de Parcs Canada de même que les objectifs du plan directeur.

Cibles
- Les améliorations apportées à la route 16 pour des raisons de sécurité et d'environnement tiennent compte du double rôle que joue la route comme principale voie d'accès au parc et comme voie de transport nationale.
- Les préoccupations que soulève la piste d'atterrissage de Jasper sur les plans de l'environnement, de l'entretien et de la sécurité aérienne sont prises en compte afin d'établir s'il s'agit toujours d'une utilisation appropriée dans l'écosystème de prairie montagnarde. Tant que la piste d'atterrissage demeure en service, elle est entretenue en tant que piste gazonnée nécessitant un minimum d'entretien et d'installations à l'intention des vols récréatifs privés, des atterrissages d'urgence et des détournements.
    - Les lignes aériennes commerciales ne peuvent l'utiliser.
    - L'empreinte au sol de la piste d'atterrissage n'augmente pas par rapport à celle qu'elle a aujourd'hui (2020).
- L'extraction de granulats pour la rénovation et l'entretien des routes est encadrée par la *Stratégie de gestion des granulats dans les parcs des montagnes* (2019) et la *Directive de gestion 2.4.7 de Parcs Canada – Sable, gravier et autres matériaux de remplissage* : *Travaux d'excavation et remise en état des lieux*. Les carrières de gravier sont remises en état à la même vitesse que leur empreinte au sol s'agrandit aux fins du prélèvement de granulats.
- Un plan de gestion et d'entretien des biens est élaboré pour établir des stratégies, des ressources et des mesures qui permettront d'optimiser le rendement et la durabilité des biens, de réduire les risques au minimum et de garantir que les biens contribuent efficacement aux objectifs du présent plan directeur.
- La tendance liée aux indicateurs propres aux biens est à la hausse dans le prochain rapport sur l'évaluation de l'état du parc.

Stratégie 6 : Changement climatique et gestion adaptative

Les parcs nationaux des montagnes ont été créés pour protéger et représenter des caractéristiques particulières du patrimoine naturel du Canada. Ils englobent des ressources naturelles, des ressources culturelles et des paysages qui figurent parmi les plus importants du pays et qui subissent déjà les effets du changement climatique. Ainsi, ces parcs offrent d'excellentes possibilités de contribuer à une connaissance plus approfondie du changement climatique et de ses effets à long terme. Parcs Canada s'engage à protéger les écosystèmes des parcs dans l'intérêt des générations futures en exerçant un leadership dans l'exécution d'opérations durables et dans la gestion adaptative en réponse aux effets du changement climatique. Les parcs nationaux des montagnes continueront de collaborer avec d'autres entités afin d'étudier et de surveiller le changement climatique ainsi que de sensibiliser le public à ses impacts.

Les effets du changement climatique sont très visibles au parc national Jasper. Au glacier Athabasca, un des glaciers les plus accessibles au monde, des millions de visiteurs peuvent constater de visu le recul rapide du glacier depuis un siècle. Des activités d'interprétation actualisées, au champ de glace Columbia, permettent de raconter l'histoire du changement climatique, mais de nombreuses autres occasions sont saisies de sensibiliser les visiteurs et de tisser des liens entre cet enjeu mondial et les problèmes à l'échelle locale.

Le changement climatique touche également à d'autres aspects du travail de Parcs Canada, par exemple la longévité des biens immobiliers et des ressources culturelles étant donné les phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes, les feux de forêt de plus en plus intenses et fréquents durant la saison chaude, et la modification des tendances de fréquentation des visiteurs. La présente stratégie vise à élargir la collaboration et la surveillance afin de mieux prévoir et comprendre les effets du changement climatique, et de prendre des mesures pour réduire notre empreinte carbone et rendre nos activités plus durables.

Objectif 6.1
Notre compréhension des effets du changement climatique sur les écosystèmes, les ressources culturelles, les biens immobiliers et les installations pour les visiteurs du parc est améliorée, et des interventions de gestion ainsi que des stratégies d'adaptation appropriées sont adoptées.

Cibles
- Les capacités de réseautage du parc avec les institutions et organismes possédant des connaissances spécialisées sur le changement climatique sont renforcées, et des travaux conjoints d'analyse et de rédaction de messages sur les effets du changement climatique sont entrepris.
- Le programme de surveillance de l'intégrité écologique est revu d'ici 2024 afin que l'on puisse relever les lacunes en matière de données, notamment pour mieux comprendre les effets du changement climatique sur les écosystèmes du parc, et intégrer le savoir autochtone.
- Les composantes écologiques et les ressources culturelles sont évaluées afin que l'on puisse relever celles qui sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique.
- Des mesures de gestion visant à lutter contre les effets du changement climatique sont élaborées afin que l'on puisse améliorer la résilience de l'écosystème.
- Des évaluations des risques sont effectuées, des mesures d'atténuation sont mises en œuvre au besoin et des plans de préparation aux situations d'urgence sont élaborés pour les biens immobiliers, les installations à l'intention des visiteurs et les voies d'accès qui pourraient être vulnérables aux dommages causés par les phénomènes météorologiques extrêmes, les processus écologiques et le changement climatique.

Objectif 6.2

Des technologies et des systèmes pouvant améliorer la conception et la construction des bâtiments, la conservation de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets solides et des eaux usées, et la gestion du parc automobile sont étudiées et adoptées.

Cibles

- Une stratégie de transition pour l'écologisation des activités est élaborée et lancée. Elle inclut le passage à un parc automobile comportant un plus haut pourcentage de véhicules hybrides ou sans émissions, l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations existantes, l'amélioration des pratiques de réduction et de réacheminement des déchets, et l'adoption d'une conception à faibles émissions de carbone pour tout nouveau bâtiment construit.
- La gestion du site du centre de transfert des déchets est améliorée, et on tente d'arriver au recouvrement des coûts.

7.0 Approche de gestion par secteur

L'approche de gestion par secteur porte sur des secteurs donnés des parcs nationaux qui présentent des problèmes de gestion complexes : valeurs naturelles ou culturelles importantes, niveau de fréquentation élevé, intérêt du public, infrastructure importante ou nombreuses possibilités d'expérience du visiteur. Il faut souvent accorder une attention particulière à ces secteurs pour en préserver l'intégrité écologique et y assurer la prestation d'expériences du visiteur de qualité. Deux secteurs qui nécessitent l'établissement d'objectifs et de cibles de gestion particuliers ont été recensés dans le présent plan directeur : la collectivité de Jasper et la vallée Tonquin.

Carte 3 : Secteurs de gestion de la collectivité de Jasper et de la vallée Tonquin

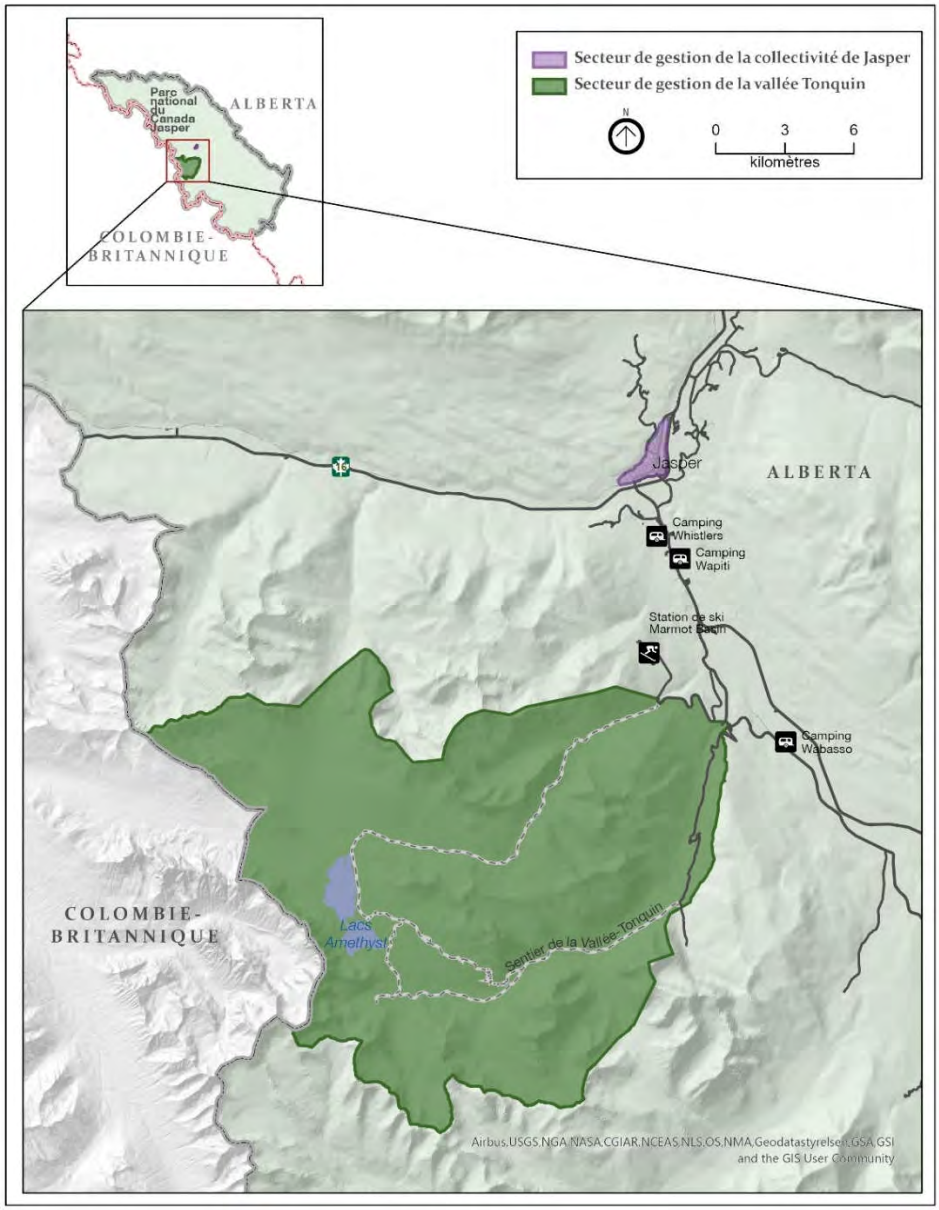

7.1 Collectivité de Jasper

Nichée au confluent des rivières Athabasca, Miette et Maligne, la collectivité de Jasper est fidèle à la vision établie dans son plan communautaire : une petite collectivité durable et agréable entourée des merveilles naturelles du parc national Jasper.

Les pouvoirs de Parcs Canada en matière d'aménagement du territoire dans la collectivité de Jasper sont énoncés dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et dans d'autres règlements et politiques applicables. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, qui définit Jasper comme une collectivité, comporte plusieurs dispositions importantes sur l'aménagement futur de l'endroit :

- Les limites du lotissement urbain ne peuvent être modifiées.
- La superficie maximale des zones commerciales est fixée à 118 222 m².
- La taille et la configuration des terres zonées à des fins d'aménagement commercial sont établies.

Le *Règlement sur le zonage du périmètre urbain de Jasper* (1968), présentement à l'étude, et l'ébauche de *Politique sur l'aménagement du territoire de Jasper* (2005) contiennent des dispositions sur le zonage et la délivrance de permis, de même que sur les exigences relatives aux processus.

Le *Plan de développement durable de la collectivité de Jasper* (2011), élaboré conjointement par la Municipalité de Jasper et par Parcs Canada, propose une vision pour la collectivité et une orientation stratégique pour la réalisation de cette vision. Toutes les personnes qui vivent à Jasper doivent être des résidents admissibles aux termes du *Règlement sur les baux et les permis d'occupation dans les parcs nationaux du Canad*a.

La majorité des visiteurs du parc passent du temps dans le lotissement urbain et les environs; celui-ci offre donc d'excellentes occasions de communiquer les messages du parc, d'offrir des programmes intéressants et de mettre en valeur une collectivité qui mise sur l'intendance du parc et la durabilité environnementale. Il faut toutefois s'assurer que la collectivité et les gens qui la visitent n'ont pas d'effet négatif sur les ressources écologiques et culturelles du parc.

L'orientation établie dans la présente approche de gestion par secteur garantira la réalisation de la vision de la collectivité, permettra à celle-ci de continuer d'accueillir les visiteurs du parc, préservera la qualité de vie dans la collectivité et renforcera le rôle que joue celle-ci en tant que plateforme à partir de laquelle les visiteurs découvrent le parc, s'informent et contribuent à l'intendance du milieu naturel.

Objectif 1.1 du secteur de gestion
Les décisions relatives à l'aménagement, au fonctionnement et à la gestion de la collectivité sont prises en se basant sur le plan communautaire approuvé de Jasper, lequel respecte le présent plan directeur du parc et les autres politiques et lois applicables.

Cibles
- Le *Plan de développement durable de la collectivité de Jasper* est examiné et mis à jour d'ici 2025.
- Le cadre stratégique local propre au zonage du lotissement urbain est examiné et mis à jour.
- L'élaboration d'un nouveau *Règlement sur l'aménagement du territoire* et de nouvelles politiques bénéficie du soutien nécessaire afin que l'on puisse mettre à jour la procédure de délivrance des permis d'aménagement et les règlements de zonage communautaires.

Objectif 1.2 du secteur de gestion
De nouveaux logements abordables qui conviennent à toutes les étapes de la vie sont aménagés en tenant compte des caractéristiques socioéconomiques de Jasper.

Cibles

- Parcs Canada et la Société d'habitation de Jasper collaborent pour céder des parcelles de la réserve résidentielle à la Municipalité de Jasper en vue de la réalisation de projets de logements abordables.
- Tous les nouveaux aménagements commerciaux incluent des logements du personnel, comme le précisent les politiques et règlements applicables en matière d'aménagement du territoire; on peut envisager une réduction du nombre de places de stationnement là où des possibilités de transport actif sont offertes.
- La stratégie de logement à long terme est toujours appliquée afin d'éliminer la pénurie de logements pour le personnel de Parcs Canada.

Objectif 1.3 du secteur de gestion

Les nouveaux aménagements et les réaménagements communautaires respectent les limites existantes en la matière, préservent le patrimoine bâti distinctif et l'impression de petite collectivité de montagne de Jasper, contribuent à la durabilité environnementale et prévoient la participation locale.

Cibles

- Les résidents participent aux initiatives de planification communautaire, et le processus d'examen des aménagements est transparent et ouvert.
- Parcs Canada collabore avec les preneurs à bail afin d'éliminer les utilisations non conformes.

Objectif 1.4 du secteur de gestion

Au travail comme dans leur vie personnelle, les résidents et les employés d'organismes communautaires et d'entreprises jouent le rôle d'intendants afin de protéger l'environnement du parc.

Cibles

- Les programmes de diffusion externe de Parcs Canada dans la collectivité de Jasper ciblent les résidents et l'industrie touristique locale.
- Parcs Canada encourage et facilite l'élimination des produits susceptibles d'attirer les animaux sauvages dans les propriétés résidentielles et commerciales, et promeut une gestion des animaux domestiques qui minimise leur incidence sur la faune.
- Tout nouvel éclairage respecte les directives sur le ciel étoilé; les résidents et les entreprises sont encouragés à remplacer l'éclairage existant qui n'est pas conforme.
- Les résidents et les entreprises sont au courant des problèmes liés à la prolifération des espèces envahissantes et prennent des mesures pour limiter celle-ci, en plus d'œuvrer à la protection des espèces en péril, dans le cadre des projets de construction et des autres activités.
- En tant qu'utilisateurs actifs du réseau de sentiers qui entoure la collectivité, les résidents de Jasper contribuent à prévenir et réparer les dommages causés par les sentiers non désignés, et voient à ce que le réseau de sentiers existant soit utilisé de façon appropriée afin de réduire son impact sur l'intégrité écologique et les perturbations de la faune.

Objectif 1.5 du secteur de gestion

La Municipalité de Jasper et Parcs Canada collaborent aux enjeux d'importance mutuelle et se donnent régulièrement des nouvelles de leurs domaines de responsabilité distincts.

Cibles

- Les effets des visiteurs sur la collectivité sont mieux compris, et un plan est élaboré conjointement pour gérer la croissance de la fréquentation ainsi que les activités et événements à l'intention des visiteurs ayant pour point de rassemblement le lotissement urbain.
- Les mesures de la durabilité environnementale sont promues et mises en œuvre par la Municipalité avec l'aide de Parcs Canada.

- Parcs Canada et la Municipalité collaborent à la préparation aux situations d'urgence pour Jasper.
- Les activités du programme Intelli-feu, dans le lotissement urbain et à proximité, sont réalisées en collaboration.
- Parcs Canada et la Municipalité continuent de surveiller la qualité des eaux pluviales et adoptent des pratiques exemplaires pour en améliorer la gestion, si possible.

7.2 Vallée Tonquin

La vallée Tonquin constitue depuis longtemps une destination en milieu sauvage très prisée du parc national Jasper. Le secteur comporte une abondance de panoramas alpins et un habitat sûr pour le grizzli; on y trouve aussi une des hardes restantes de caribous des montagnes du Sud du parc.

D'après les documents historiques, la harde de caribous de la vallée Tonquin a déjà été beaucoup plus grosse, mais aujourd'hui, elle a décliné au point où elle risque de disparaître de façon imminente. Au début des années 1960, la harde comptait 180 individus. Elle en comportait plus de 100 jusqu'en 2008, mais aujourd'hui, Parcs Canada estime que sa taille a été réduite à 45 bêtes, dont seulement 10 femelles adultes.

Une série de mesures a été prise pour protéger la harde il y a plus de dix ans, mais elles n'ont pas permis de mettre fin au déclin. D'autres mesures ont été prises plus récemment : reporter du 1er novembre au 15 février l'accès hivernal, adopter des directives sur les vols par avion et hélicoptères, et réduire les activités hivernales de Parcs Canada.

Étant donné la tendance au déclin, il sera difficile pour la harde de caribous de la vallée Tonquin de se rétablir, et il serait surprenant que cela se produise naturellement sans intervention. La harde fait partie d'un système écologique complexe comportant de nombreux facteurs qui, ensemble, ont une incidence sur la population. Le plus grave problème auquel a fait face le caribou dans le parc est le niveau de prédation; celui-ci est maintenant à un niveau qui pourrait permettre le rétablissement de la harde si on lançait un programme d'élevage aux fins de conservation.

En plus de compter sept campings en arrière-pays, la vallée abrite deux hôtels commerciaux (Tonquin Valley Adventures sur la rive est du lac Amethyst et Tonquin Valley Backcountry Lodge à l'extrémité nord du lac), le refuge Wates-Gibson du Club alpin du Canada sur la rive du lac Outpost et un chalet de patrouille de Parcs Canada. La fréquentation de la vallée est principalement concentrée dans le secteur du lac Amethyst, qui a une capacité totale de 150 visiteurs par nuit en été.

Les précipitations abondantes dans les prairies alpines de la vallée, de même que les éboulements fréquents au mont Astoria, compliquent l'entretien des sentiers. Toutefois, on a beaucoup investi dans les sentiers depuis plusieurs années, ce qui a amélioré les choses, tout comme les modifications apportées à la gestion des excursions équestres.

Objectif 2.1 du secteur de gestion
Des mesures sont prises pour améliorer le statut de conservation de la harde de caribous de la vallée Tonquin tout en continuant d'offrir des services de base aux visiteurs et en préservant ou rétablissant d'autres éléments importants de l'intégrité écologique de la vallée.

Cibles
- Conformément au *Programme de rétablissement du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) population des montagnes du Sud au Canada* (2014), l'efficacité des mesures d'atténuation déjà employées fait l'objet d'un examen, et d'autres leur sont ajoutées au besoin.
- Les répercussions qu'ont les activités récréatives, particulièrement les excursions équestres, sur la végétation, les espèces en péril, l'expérience du visiteur et les biens de la vallée Tonquin ainsi que des

sentiers qu'on y trouve font l'objet d'un examen, et des mesures sont prises au besoin pour éliminer les problèmes.

8.0 Zonage et réserve intégrale désignée

8.1 Zonage

Le système de zonage de Parcs Canada est le fruit d'une approche intégrée pour la classification des terres et des eaux des parcs nationaux. Il précise à quels endroits certaines activités peuvent avoir lieu, selon la capacité portante de chaque secteur. Le système de zonage compte cinq catégories :

- Zone I – Préservation spéciale
- Zone II – Milieu sauvage
- Zone III – Milieu naturel
- Zone IV – Loisirs de plein air
- Zone V – Services du parc

8.1.1 Modifications proposées au zonage

Parcs Canada propose de modifier comme suit le zonage établi dans le plan directeur de 2020. La carte 4 illustre les zones ainsi que les changements proposés ci-dessus. Le pourcentage total de la superficie du parc occupée par chaque zone reste la même.

- Les limites de l'ancien secteur de la vieille forêt, désigné zone I, sont ajustées pour mieux tenir compte de plusieurs sites d'études scientifiques importants ainsi que de l'emplacement de très vieux arbres du secteur du champ de glace Columbia.
- Le tronçon supérieur de la route d'accès au mont Pyramid de zone III passe à une zone II pour refléter l'enlèvement d'une tour hertzienne et la remise en état du couloir d'accès.
- Le secteur du lac Pyramid de zone IV passe à zone III pour refléter la situation d'autres lacs du parc accessibles en voiture.
- Les carrières de gravier du ruisseau Beauty et du ruisseau Ranger Nord passe d'une zone IV à une zone II puisqu'elles ne sont plus exploitées.
- La carrière Mile 9 passe de la zone III à une zone IV pour mieux refléter sont exploitation actuelle aux fins d'extraction du gravier et son expansion prévue d'ici dix ans.
- Une partie de la carrière de gravier Marmot passe d'une zone III à une zone IV pour refléter la taille actuelle de la carrière et permettre une certaine souplesse si son agrandissement futur s'avérait nécessaire.
- La décharge à neige située au nord du camping Whistlers passe d'une zone III à une zone IV afin de mieux refléter son utilisation actuelle comme site de dépôt de neige par la Municipalité de Jasper.
- Faire passer de la zone IV à la zone III La partie inférieure du chemin coupe-feu des collines Bald passe d'une zone II à une zone III. Le chemin coupe-feu n'est pas un chemin public et sert principalement de sentier de randonnée accessible au public, toutefois des véhicules l'empruntent de temps à autre aux fins de l'entretien de l'infrastructure d'alimentation en eau exploitée par le locataire commercial du lac Maligne.
- Le zonage de la station de ski Marmot Basin est mis à jour pour refléter les modifications réglementaires apportées en 2013 à l'annexe 5 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et en 2017 à l'annexe 1 du *Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux du Canada*.
- La centrale électrique Astoria passe d'une zone III à une zone IV afin de refléter la nature et la portée de ses installations et espaces de travail.
- Les limites du secteur de zone III qui inclut le chemin emprunté par l'autocar des neiges sur le glacier Athabasca est modifié afin de mieux refléter l'emplacement actuel du chemin et la possibilité que son tracé soit modifié à l'avenir.

- Le zonage du secteur du chemin du Lac-Celestine et du lac Jasper est modifié afin de laisser un secteur-tampon de zone III de 25 m le long de la ligne d'interconnexion d'ATCO, conformément aux dispositions propres aux couloirs de services publics dans les réserves intégrales.
- Un certain nombre de petits changements sont apportés pour refléter l'emplacement exact d'installations et d'utilisations des terres qui existaient déjà avant 2000 (p. ex., s'assurer que les lignes de services publics sont bien incluses dans des secteurs de zone III et que les campings accessibles par la route sont bien inclus dans des secteurs de zone IV), ainsi que les changements apportés aux beaux et aux permis d'occupation.

8.1.2 Autres considérations concernant le zonage

Parcs Canada pourrait envisager des ajustements au le zonage et aux limites de la réserve intégrale en lien avec la proposition conceptuelle de réaménagement du téléphérique de Jasper.

Sur des terres convenables de la zone II (et de la réserve intégrale), des installations pour l'élevage de caribous en captivité à des fins de mise en liberté pourrait être utilisées, à condition que les secteurs visés puissent être remis à l'état naturel une fois le projet terminé (voir l'objectif 1.3).

Carte 4 : Aperçu des zones du parc national Jasper

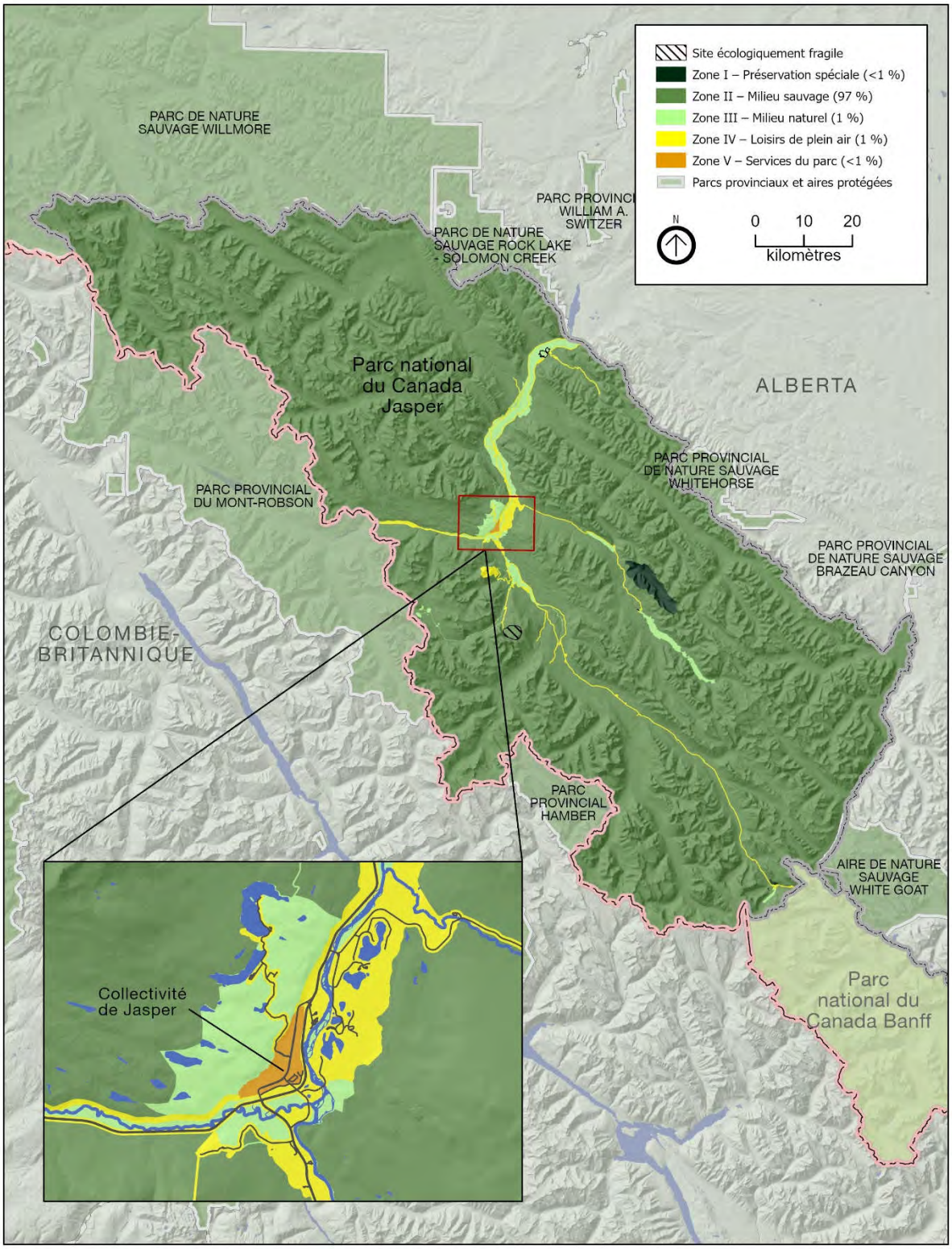

Carte 5 : Réserve intégrale du parc national Jasper

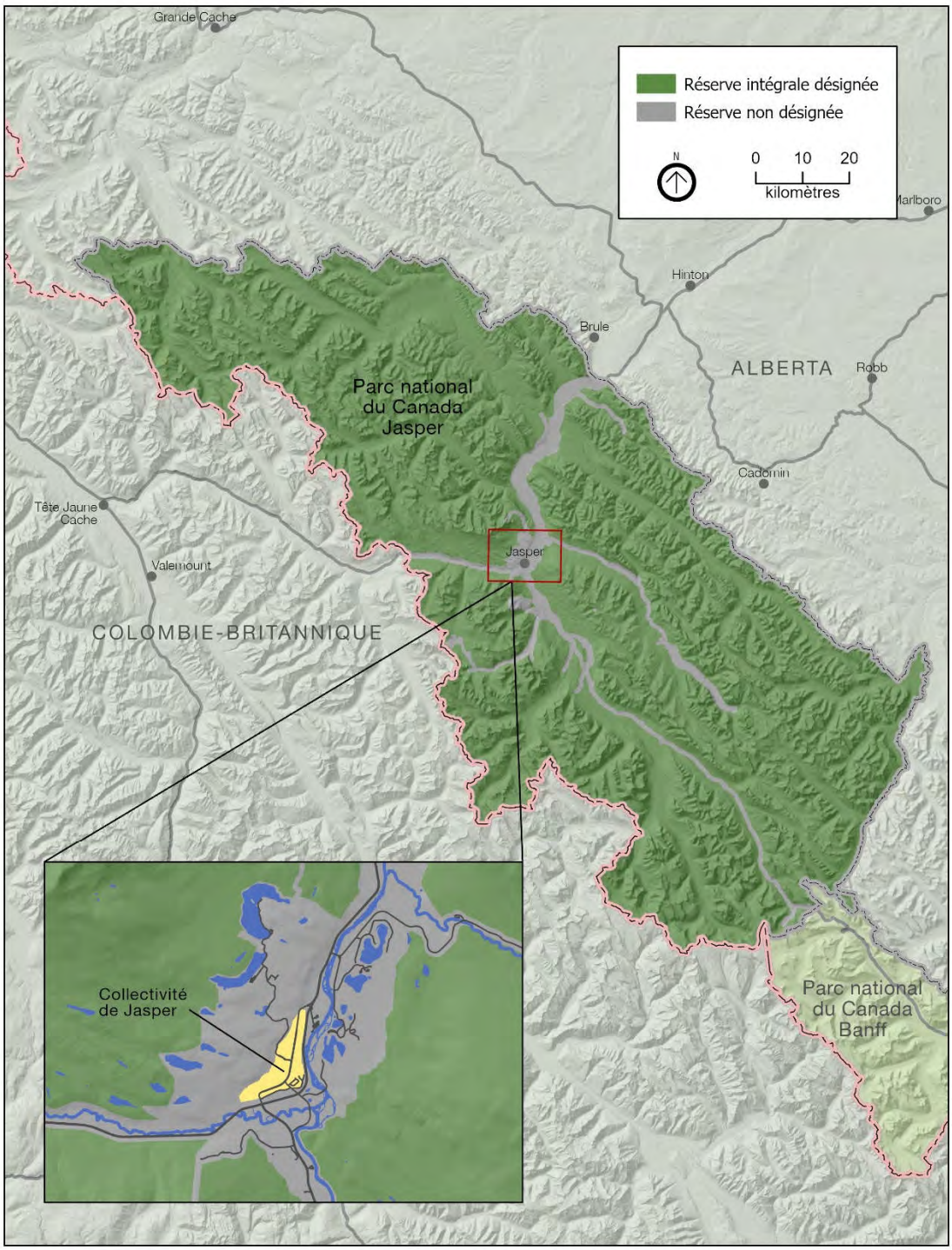

8.1.3 Description des zones

Zone I – Préservation spéciale (moins de 1 % de la superficie du parc)

Les terres classées zone I méritent une protection spéciale parce qu'elles contiennent ou abritent des caractéristiques naturelles ou culturelles qui sont uniques, menacées ou en voie de disparition, ou qui figurent parmi les meilleurs exemples d'une région naturelle. La préservation est ici la principale considération. L'accès et la circulation par véhicule motorisé sont interdits.

Vieille forêt et autres sites de référence climatique

Ce secteur de zone I est composé de plusieurs sites d'étude qui ont contribué à la compréhension scientifique du climat passé et du recul des glaciers, au champ de glace Columbia en particulier et dans les Rocheuses de façon plus générale. Les peuplements forestiers qui se trouvent dans cette zone sont de très anciens spécimens d'épinettes d'Engelmann (*Picea engelmannii*); certains arbres ont 500 ou 600 ans. Les arbres morts du secteur marquent l'avancée maximale du glacier Athabasca lors de deux Petits Âges glaciaires, vers 1714 et vers 1841-1843. Les vieux arbres et les arbres morts, à ces endroits, ont permis de documenter la température estivale sur un millénaire. Étant donné l'importance scientifique de ces sites, Parcs Canada n'encouragera pas le public à y accéder et interprétera les ressources à distance.

Vallée Surprise

La vallée Surprise fait partie du réseau karstique de la Maligne, l'un des réseaux fluviaux souterrains les plus étendus de l'Amérique du Nord. Elle a été classée zone I puisqu'on y trouve certains des plus beaux exemples de formations karstiques de surface du parc. Située en amont de la rivière Maligne, cette vallée est drainée sur toute sa longueur par une rivière souterraine qui traverse la roche calcaire de la formation de Palliser, du Dévonien supérieur. La vallée est caractérisée par des dolines profondes qui parsèment des dépôts glaciaires, par des lacs karstiques et par des lapiés à cannelures figurant parmi les meilleurs exemples du genre sur le continent nord-américain. Un sentier non entretenu donne accès à la vallée; il n'est pas nécessaire d'en interdire l'accès pour l'instant.

Site archéologique de caverne

Le parc national Jasper comporte une caverne où l'on trouve des pictogrammes et d'autres documents culturels et archéologiques importants. En raison de sa fragilité et de l'importance de ne pas perturber les documents archéologiques, le site n'est pas indiqué sur la carte de zonage, et l'accès à la caverne fait l'objet d'un contrôle strict.

Jasper House

Le poste Jasper House a été désigné lieu historique national en raison du rôle important qu'il a joué dans la traite des fourrures, de ses caractéristiques architecturales ainsi que des artéfacts et des restes fauniques qu'on y trouve. Les vestiges archéologiques sont intacts et nous aident grandement à comprendre l'histoire de ce lieu historique. L'interprétation de la valeur patrimoniale du poste est faite hors site, au sentier du Poste-Jasper House et à la plateforme longeant la route 16.

Zone II – Milieu sauvage (97 % du parc)

La zone II comprend de vastes étendues qui représentent bien une région naturelle et qui sont conservées à l'état sauvage. Une bonne partie de ce territoire est formé de montagnes aux pentes abruptes, de glaciers et de prairies alpines. L'objectif consiste à préserver les écosystèmes en réduisant l'intervention humaine à un minimum. Les secteurs de zone II offrent aux visiteurs la possibilité de découvrir de près les écosystèmes du parc en profitant d'un nombre très limité de services et d'installations rudimentaires. Dans la majeure partie de la zone II, les visiteurs peuvent faire l'expérience de l'isolement et de la solitude. L'accès et la circulation par véhicule motorisé sont interdits. Les installations se limitent aux sentiers, aux campings de l'arrière-pays, aux refuges alpins, aux abris et aux chalets de patrouille. Le plus gros de la zone II demeure dépourvu d'installations.

Zone III – Milieu naturel (1 % de la superficie du parc)

Dans les secteurs classés zone III, les visiteurs font l'expérience du patrimoine naturel et culturel du parc dans le cadre d'activités récréatives de plein air qui nécessitent un minimum de services et d'installations

rustiques. Dans les secteurs de zone III, les visiteurs, vu leur nombre, ont besoin d'installations qui ne seraient pas acceptables selon les normes de la zone II. Ainsi, les chemins d'accès en motoneige et les terres associées aux hôtels commerciaux de l'arrière-pays sont désignés Milieu naturel. Ces secteurs peuvent également inclure des couloirs de services publics. Dans la zone III, l'accès et la circulation en véhicules à moteur sont autorisés dans des circonstances précises, contrôlées au moyen d'un régime de délivrance de permis et d'instruments immobiliers (p. ex. baux, permis et accords de servitude) :

- accès en motoneige ou en hélicoptère pour l'entretien d'installations de l'arrière-pays;
- accès en véhicules tout-terrain pour l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure linéaire (lignes électriques et pipelines);
- visites guidées commerciales en véhicule à moteur au lac Maligne et sur le glacier Athabasca, pour les titulaires d'un bail valide;
- utilisation saisonnière de lacs désignés zone III ou IV en bateaux à moteur électrique, dans le respect de paramètres établis.

Zone IV – Loisirs de plein air (moins de 1 % de la superficie du parc)

Les secteurs de zone IV abritent de petites parcelles où l'on peut offrir une vaste gamme d'occasions d'enrichir ses connaissances, d'apprécier les éléments à valeur patrimoniale de même que les services et les installations essentiels connexes du parc, et de profiter de ceux-ci de façons ayant le moins d'effets possible sur l'intégrité écologique du parc. L'élément le plus caractéristique de cette zone est qu'elle est directement accessible en véhicule à moteur. Dans le parc national Jasper, les secteurs de zone IV incluent les installations et l'infrastructure de l'avant-pays, par exemple les routes, les campings accessibles par la route, les campings auxiliaires, les aires de fréquentation diurne et les installations pour les visiteurs comme les sources thermales Miette. On y trouve aussi des exploitations commerciales comme la station de ski Marmot Basin, l'hôtel Jasper Park Lodge, les camps de bungalows et les auberges situées à l'extérieur du lotissement urbain. Plusieurs autres utilisations intensives du territoire liées à l'exploitation du parc, par exemple les carrières de gravier, les installations de production d'électricité et le centre de transfert des déchets, se trouvent aussi en zone IV.

Zone V – Services du parc (collectivité de Jasper — moins de 1 % de la superficie du parc)

La collectivité de Jasper, où sont concentrés les services aux visiteurs et les installations de soutien, est le seul secteur de zone V du parc. Les activités, services et installations précis autorisés dans cette zone dépendent des définitions et orientations précisées dans le plan communautaire approuvé.

8.2 Réserve intégrale

La désignation d'une partie d'un parc national comme réserve intégrale vise à préserver à perpétuité le caractère sauvage de ce secteur. Seules les activités qui ne risquent pas de porter atteinte au caractère sauvage de l'endroit peuvent être autorisées à l'intérieur de la réserve intégrale désignée du parc national Jasper.

Les vastes étendues de nature sauvage protégées sont en voie de devenir une ressource rare et précieuse au Canada et dans le monde entier. Du point de vue écologique, elles doivent leur importance à leur capacité de soutenir des processus naturels et de servir d'étalons. Ce sont des espaces essentiels à la survie des espèces migratrices et des espèces ayant besoin de vastes territoires.

Une grande partie des secteurs de zone II du parc Jasper a été désignée réserve intégrale aux termes du *Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux du Canada*. L'objectif d'une telle mesure consiste à préserver à perpétuité le caractère sauvage de ce secteur. Seuls les aménagements limités nécessaires à l'administration du parc, à la sécurité du public et à la prestation de services de base aux visiteurs (sentiers, campings dans l'arrière-pays, refuges alpins, abris et chalets de patrouille) sont autorisés dans les réserves intégrales.

La modification des limites d'une réserve intégrale désignée ne peut se faire qu'au terme d'un processus réglementaire officiel comportant un examen public. Parcs Canada peut envisager des modifications mineures à ces limites et aux limites des secteurs de zone II aux fins de projets d'infrastructure qui permettraient de faire des gains écologiques évidents (p. ex. alimentation en eau, traitement des eaux usées, services publics et communications dans les établissements d'hébergement commercial périphériques, à la station de ski Marmot Basin ou à d'autres baux) et respectent l'intention de la *Loi sur les parc nationaux du Canada* et des règlements afférents.

8.3 Sites écologiquement fragiles

Cette désignation s'applique aux secteurs abritant des caractéristiques importantes et fragiles qui ont besoin d'une protection spéciale, mais ne cadrent pas avec les catégories du système de zonage décrit ci-dessus. Cette désignation vient s'ajouter au système de zonage et contribue à la protection de la gamme complète des ressources de grande valeur.

Prés du mont Edith Cavell
Un grand nombre d'espèces végétales importantes croissent dans les prés de la zone subalpine supérieure et de la zone alpine, près du mont Edith Cavell. Les prés sont aussi un important lieu de rut et de mise bas pour le caribou.

Les visiteurs du secteur seront regroupés dans les sentiers de fréquentation diurne situés à l'extrémité nord-est des prés et dans la voie d'accès aux voies d'escalade de la crête est du mont Edith Cavell; ils seront encouragés à rester sur le sentier désigné.

Étangs Pocahontas
Ce secteur, qui regroupe les petits étangs et cours d'eau de la plaine inondable de l'Athabasca, près de l'intersection entre la route 16 et la route Miette, est très important pour la faune. Aire d'hivernage essentielle pour le wapiti et l'orignal, il revêt aussi de l'importance pour les petits mammifères qui, à leur tour, attirent des carnivores. De plus, les étangs Pocahontas abritent une forte concentration de diverses espèces d'oiseaux, dont bon nombre ne fréquentent pas d'autres secteurs des parcs. Des oiseaux de proie comme le balbuzard pêcheur et le pygargue à tête blanche nichent ici. La loutre de rivière, une espèce considérée comme rare dans le parc, y a elle aussi élu domicile.

Tout grand projet de construction entrepris dans le secteur (p. ex., services publics et routes) risquerait de modifier les profils de sédimentation et d'érosion. Les aménagements futurs à proximité des étangs seront gérés de manière à garantir qu'ils n'aient pas d'incidence négative sur les ressources très particulières du secteur.

Décharge du lac Maligne
Depuis la rédaction du plan directeur de 2000, Parcs Canada gère la décharge du lac Maligne et le cours intermédiaire de la rivière du même nom de manière à ce qu'ils offrent un habitat sûr à l'arlequin plongeur. La décharge est tout particulièrement importante pour ce canard durant la période qui précède la nidification; elle fait également partie du corridor de déplacement des nichées entre les lacs Maligne et Medicine. L'arlequin plongeur possède des besoins écologiques spécialisés et un faible potentiel de reproduction; il est tout particulièrement sensible aux perturbations anthropiques.

L'activité humaine et les aménagements à proximité de la décharge seront gérés de manière à protéger l'oiseau et son habitat; la fermeture saisonnière du cours intermédiaire de la rivière Maligne aux activités récréatives sur l'eau viendra compléter ces mesures.

9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Les plans directeurs de tous les parcs nationaux font l'objet d'une évaluation environnementale stratégique, qui aide à comprendre les risques d'effets cumulatifs. Cette compréhension contribue à la prise de décisions fondées sur des données probantes à l'appui du maintien ou du rétablissement de l'intégrité écologique tout au long de la période visée par le plan. L'évaluation environnementale stratégique du plan directeur du parc national Jasper a pris en compte les effets possibles du changement climatique, des activités locales et régionales à l'extérieur du parc, de la hausse attendue de l'affluence et des propositions décrites dans le plan directeur.

L'évaluation environnementale stratégique évalue les effets possibles du plan sur différentes composantes valorisées de l'écosystème, y compris les communautés aquatiques, la végétation forestière, l'habitat montagnard et alpin, le pin à écorce blanche, les oiseaux terrestres, les carnivores, le caribou des bois et la chèvre de montagne.

Le plan directeur établit des objectifs et des cibles, par exemple préparer des interventions pour contrer les effets du changement climatique, élaborer des outils de gestion de la fréquentation pour protéger les ressources écologiques du parc et permettre aux processus écologiques de jouer sur les communautés végétales indigènes pour contrer les effets du changement climatique, de la fréquentation, des espèces envahissantes, des maladies et des répercussions sur la connectivité régionale. L'évaluation environnementale stratégique contient d'autres mesures d'atténuation.

Dans l'évaluation de l'état du parc de 2018, le résultat des indicateurs pour les glaciers, la végétation forestière, les prairies et dunes montagnardes, et le caribou des bois est médiocre, et il risque d'empirer encore en raison du changement climatique, des espèces envahissantes, des maladies et de l'activité régionale à l'extérieur du parc. Le plan directeur inclut des objectifs et des cibles qui visent à réduire ces effets, et l'évaluation environnementale stratégique contient d'autres mesures d'atténuation.

L'évaluation environnementale stratégique mentionne les impacts suivants, qui devraient toucher les composantes valorisées de l'écosystème.

- **Glaciers -** Le changement climatique est le plus grand stresseur environnemental qui touche les glaciers. Parcs Canada prend des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par l'opération du parc, tente de comprendre les impacts du changement climatique et diffuse ses connaissances auprès des visiteurs et de la population canadienne. Le plan directeur ne devrait pas causer d'autres effets cumulatifs négatifs sur les glaciers.

- **Hydrologie** - Le changement climatique aura une incidence sur l'hydrologie dans les dix prochaines années. Le plan directeur aborde les principales menaces à la connectivité aquatique et ne devrait pas causer d'effets négatifs supplémentaires sur le débit d'eau.

- **Qualité de l'eau** - Le changement climatique pourrait contribuer aux effets cumulatifs sur la qualité de l'eau. Le plan directeur précise que les eaux usées dans le parc doivent respecter les normes de Parcs Canada ou les normes provinciales applicables. Le plan directeur devrait permettre de préserver la qualité de l'eau dans le parc.

- **Communautés aquatiques -** Le plan directeur offre des orientations sur la gestion des communautés aquatiques en empêchant de nouvelles espèces envahissantes et maladies de proliférer ou en limitant leur prolifération et en contrôlant les espèces envahissantes déjà présentes lorsque possible. Le plan directeur devrait améliorer l'état des communautés aquatiques du parc national Jasper.

- **Milieux humides -** Le changement climatique et les espèces envahissantes sont les sources principales d'effets cumulatifs sur les milieux humides. Le plan directeur fournit des orientations

visant à réduire les lacunes dans les connaissances et à protéger les parcelles d'habitat fragiles. Il devrait permettre de préserver l'état des milieux humides du parc national Jasper.

- **Végétation forestière** - Les principales sources d'effets cumulatifs sur les forêts sont la suppression des feux, les insectes, les maladies et le changement climatique. En misant sur les connaissances et les outils existants, on effectuera un inventaire des ressources végétales pour mieux comprendre la portée des changements apportés, à l'échelle du paysage, par l'infestation de dendroctones du pin ponderosa. Les travaux faciliteront aussi la prise de décisions de gestion fondées sur des données probantes. En utilisant le feu de manière stratégique pour protéger des parcelles d'habitat clés, il est possible d'améliorer l'état de la végétation forestière. Une surveillance régulière des espèces de plantes envahissantes et exotiques permettra de déterminer où concentrer les efforts pour atteindre les buts en matière d'intégrité écologique.

- **Prairies et dunes montagnardes** - Ces éléments pourraient subir les effets du changement climatique ainsi que des activités d'entretien et d'exploitation des routes et de l'infrastructure de services publics existantes. Le plan directeur inclut une série de cibles visant à limiter les nouvelles perturbations de l'écosystème montagnard : inventaires, surveillance, finalisation de la *Stratégie de gestion de la végétation du parc national Jasper* et l'établissement de cibles de remise en état pour les parcelles d'habitat prioritaires. L'amélioration de la cartographie de la végétation permettra de réduire le plus possible les effets sur les parcelles d'habitat montagnard durant les évaluations des impacts à l'échelle des projets. Les orientations du plan directeur devraient permettre de protéger la prairie et les dunes montagnardes dans le parc.

- **Habitat alpin** - Le changement climatique et la fréquentation sont les principaux effets cumulatifs qui nuisent à l'habitat en milieu alpin. Le plan directeur vise à inciter les visiteurs à adopter un comportement d'intendance; il ne devrait pas ajouter d'effets cumulatifs négatifs sur l'habitat en milieu alpin.

- **Pin à écorce blanche** - Les principales sources d'effets cumulatifs sur le pin à écorce blanche sont la rouille vésiculeuse, le changement climatique et les feux de forêt. Le plan directeur, le Programme de rétablissement et le Plan d'action visant des espèces multiples du parc national Jasper s'attaquent ensemble aux principales menaces que subit cet arbre à l'intérieur du parc et imposent toutes les mesures possibles pour favoriser le rétablissement de l'espèce.

- **Oiseaux terrestres** - Le changement climatique est le principal stresseur que subissent les oiseaux terrestres. La mise à jour et l'application du Plan d'action visant des espèces multiples favoriseront la résilience des espèces d'oiseaux particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Le plan directeur devrait favoriser les conditions, à l'échelle du paysage, qui permettront de préserver la situation des oiseaux terrestres dans le parc.

- **Conflits entre humains et animaux sauvages** - La forte circulation routière et ferroviaire, divers produits naturels et artificiels qui attirent les animaux sauvages ainsi que la hausse de la fréquentation risquent tous d'empirer les effets cumulatifs sur la mortalité des carnivores ainsi que les conflits entre humains et animaux sauvages. Le plan directeur contient des orientations qui permettront de gérer de manière proactive et réactive ces sources de stress et de mortalité de la faune, ainsi que d'encourager chez les animaux des comportements et une répartition plus naturels.

- **Connectivité** - Les principales sources d'effets cumulatifs sur la connectivité de l'habitat des carnivores sont les routes et les voies ferrées existantes, la fréquentation, les sentiers et l'infrastructure. Les objectifs du plan directeur incluent des approches qui visent à améliorer la connectivité à l'intérieur comme à l'extérieur du parc, là où les pressions causées par l'utilisation des terres et le changement climatique peuvent nuire aux populations d'animaux sauvages et aux processus naturels qui ne sont pas contenus à l'intérieur des limites du parc.

- **Habitat des carnivores** - La hausse de la fréquentation et le changement climatique auront une incidence sur la sécurité de l'habitat des carnivores. Le plan directeur contient des orientations sur la gestion de la fréquentation qui permettront de garantir la protection de la sécurité de l'habitat.

- **Caribou des bois** - Deux des trois hardes restantes risquent de disparaître du parc. Les activités régionales, les activités menées dans le parc, la prédation et le changement climatique contribuent tous aux effets cumulatifs que subit le caribou. Comme le prévoit le *Programme de rétablissement du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) population des montagnes du Sud au Canada* (Environnement Canada, 2014), le plan directeur inclut un certain nombre de mesures visant à éliminer ces effets. Parcs Canada prendra une décision sur le lancement d'un programme d'élevage de conservation et d'augmentation de l'effectif de la harde. Le plan directeur ne devrait pas causer d'effets négatifs importants sur le caribou.

- **Chèvre de montagne** - Le plan directeur ne devrait pas avoir d'effets cumulatifs négatifs supplémentaires sur la chèvre de montagne, qui utilise généralement une aire de répartition bien définie. La meilleure façon d'atténuer les effets sur cette espèce est d'en tenir compte dans les activités d'exploitation du parc et dans l'évaluation des impacts à l'échelle des projets à venir.

Le parc national Jasper fait partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes de l'UNESCO. Les valeurs patrimoniales universelles à l'origine de cette désignation ont fait l'objet d'une évaluation qui a permis d'établir que le plan directeur les protège adéquatement.

Le plan directeur aura de nombreuses répercussions positives sur l'environnement : protection ou rétablissement de la répartition, de l'abondance et du comportement naturels des animaux sauvages; prestation d'une expérience du visiteur qui protège les ressources écologiques du parc; prévention de l'introduction d'espèces envahissantes et de maladies.

Les partenaires autochtones, les intervenants et le public seront consultés sur le plan directeur provisoire et le résumé de l'évaluation environnementale stratégique provisoire. Leur rétroaction sera prise en compte et intégrée à l'évaluation environnementale stratégique et au plan directeur, le cas échéant.

L'évaluation environnementale stratégique a été menée conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* (2010). Elle a permis d'évaluer la contribution du plan directeur à la *Stratégie fédérale de développement durable*. Chaque projet entrepris dans le but d'atteindre les objectifs du plan directeur sur place sera examiné afin de déterminer si une évaluation des impacts est nécessaire aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* ou des textes législatifs subséquents. Le plan directeur contribue à l'atteinte des objectifs suivants de la *Stratégie fédérale de développement durable* : Écologisation du gouvernement, Terres et forêts gérés de façon durable, Populations d'espèces sauvages en santé, Rapprocher les Canadiens de la nature et Collectivités sûres et en santé.

Le plan directeur du parc national Jasper devrait avoir de nombreux avantages écologiques, et sa mise en œuvre ne devrait avoir aucun effet négatif important sur l'environnement.

Annexe A : Unités de gestion du grizzli

Il est largement convenu que le grizzli est un indicateur de l'état de santé et de la diversité des écosystèmes de montagne. Cet ours a besoin de vastes superficies d'habitat sûr pour prospérer. D'après les recherches, les grizzlis sont des animaux méfiants, et ils évitent les secteurs se trouvant à moins de 500 m de sentiers ou d'aménagements très fréquentés par les humains. Cette distance est donc utilisée pour calculer la «☐sécurité de l'habitat du grizzli☐». Si plus de 68 % de la superficie d'une unité de gestion du grizzli est située à au moins 500 m d'un secteur fortement fréquenté par les humains, on considère qu'il s'agit d'un habitat sûr (les unités de gestion ont environ la taille du domaine vital d'un grizzli femelle). En assurant la sécurité de l'habitat du grizzli, on assure également la sécurité de l'habitat d'autres animaux sauvages qui se méfient des humains, comme le carcajou et le caribou.

Tel que précisé à l'objectif 1.1 du présent plan directeur, Parcs Canada souhaite protéger ou améliorer la sécurité de l'habitat du grizzli dans chaque unité de gestion de cet animal dans le parc national Jasper. Le seuil de sécurité est de 68 %. L'unité du Confluent des trois vallées se situe sous ce seuil, mais vu le niveau d'aménagement actuel dans le secteur, il serait difficile d'atteindre la cible. Pour chaque unité illustrée sur la carte suivante, le pourcentage d'habitat sûr qu'elle contient est précisé.
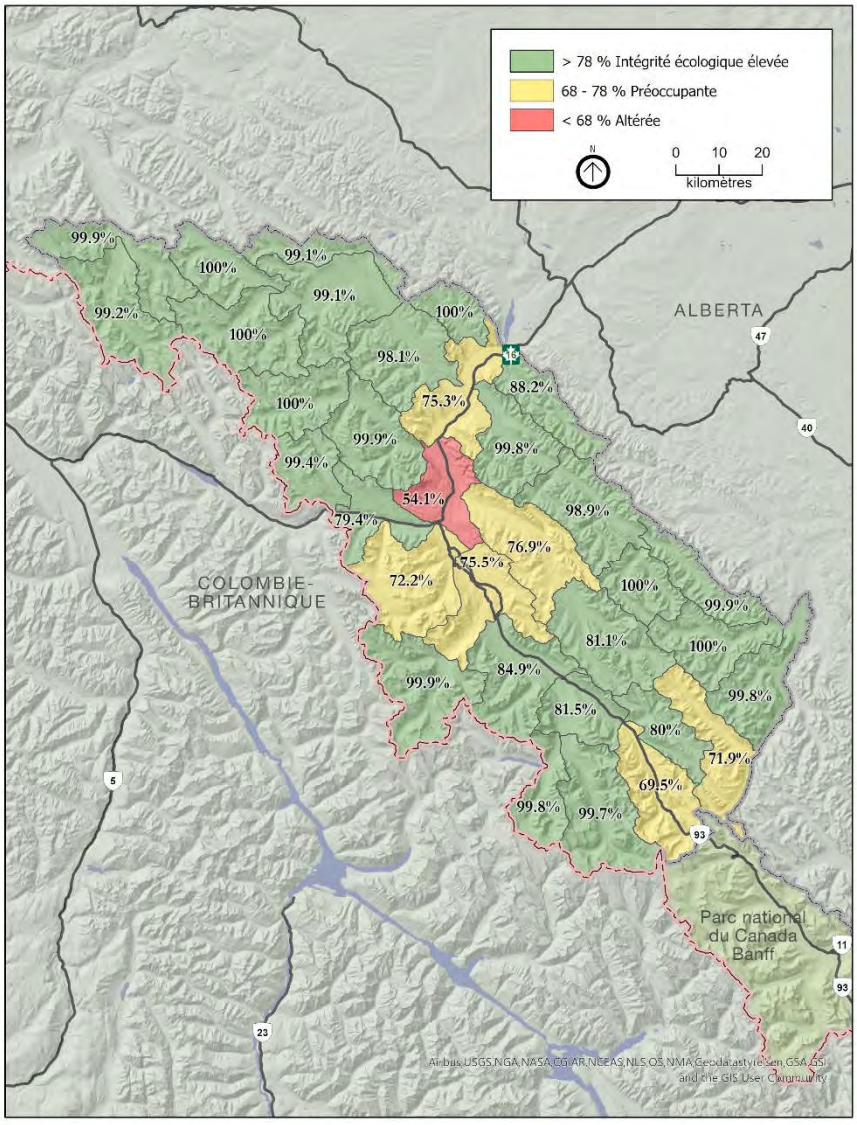
Carte 6 : Unités de gestion du grizzli dans le parc national Jasper